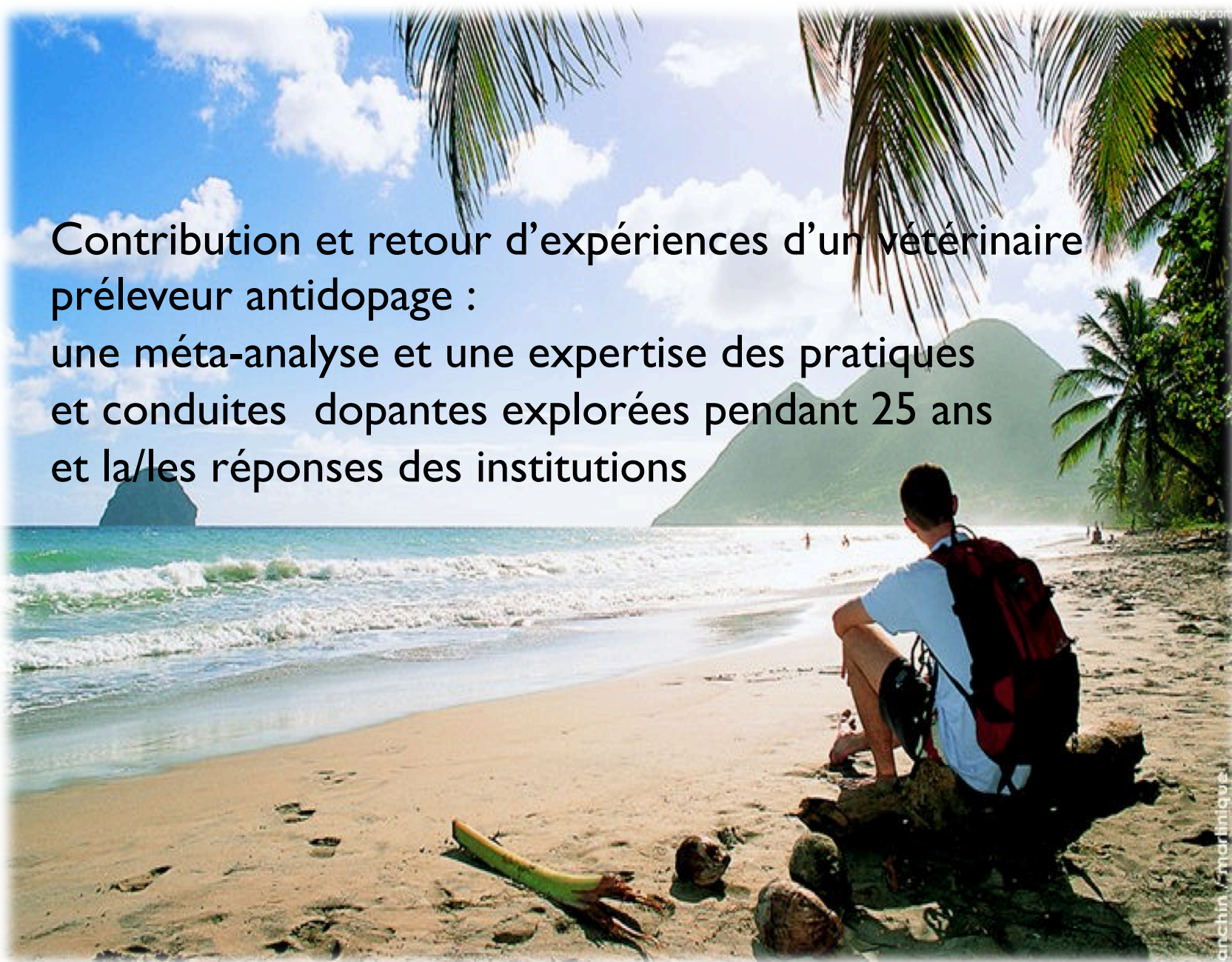


Contribution et retour d'expériences d'un vétérinaire  
préleveur antidopage :  
une méta-analyse et une expertise des pratiques  
et conduites dopantes explorées pendant 25 ans  
et la/les réponses des institutions



## Mon équipe technique



 **Docteur Vétérinaire**

**Jacques NARDIN**

- VISITE À DOMICILE  
- CONSULTATION AU CABINET

SUR RENDEZ-VOUS

**Cabinet Vétérinaire** Tél. : 04 94 10 00 33  
29 rue des Etables Port. : 06 82 58 00 84  
83870 SIGNES Email : nardin@free.fr

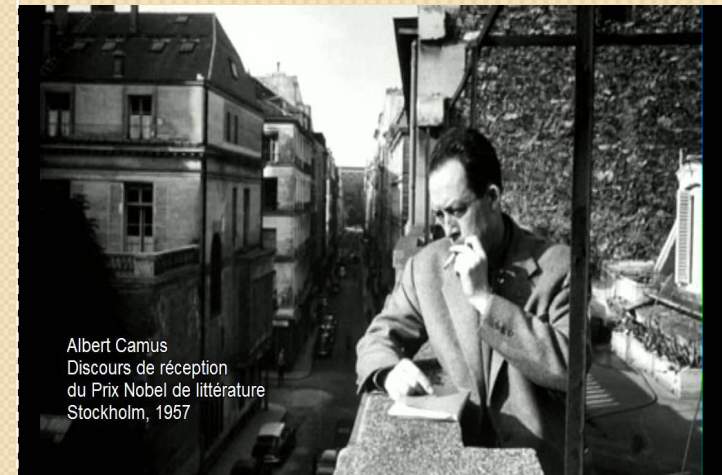
Tel portatif : 0682580084  
Courriel : [nardin@free.fr](mailto:nardin@free.fr)  
Groupe dopage réflexions  
Linkedin : nardin jacques



**Albert Camus**  
Discours de Suède  
Prix Nobel 1957

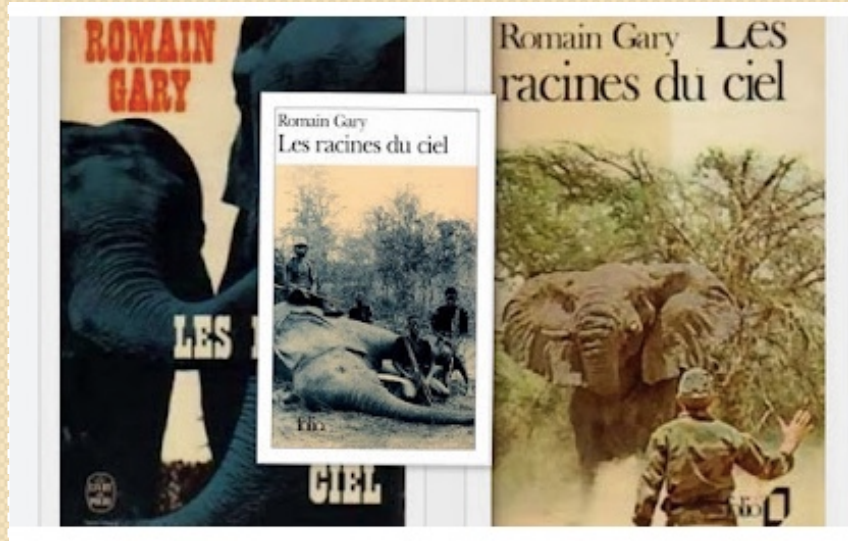


**PRIX NOBEL  
DE LITTÉRATURE**  
folio

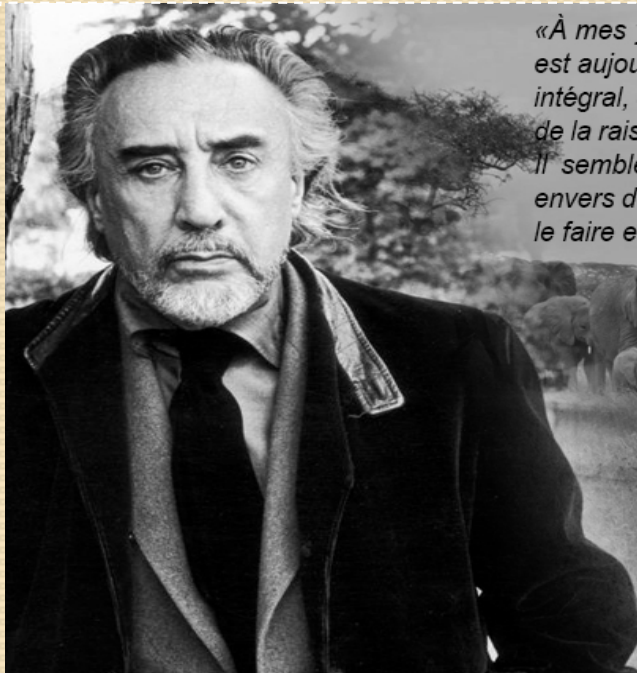
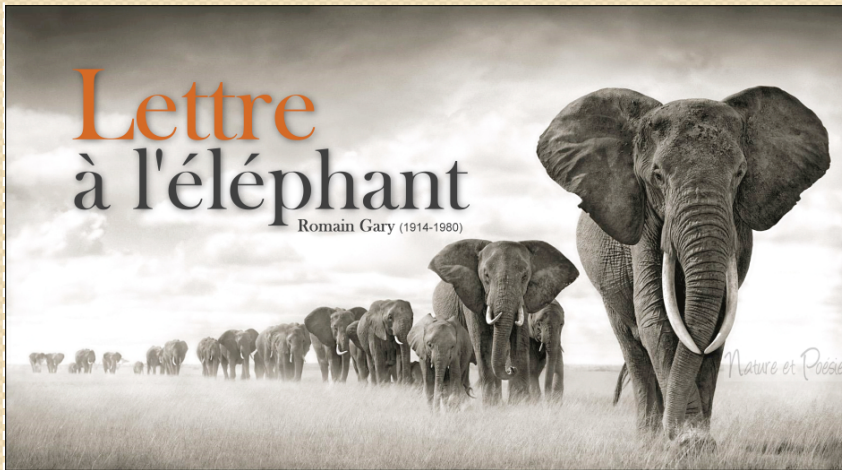


Extrait du discours:

***... "Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse.!"***

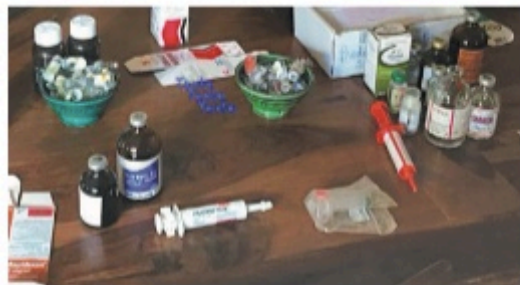


Les Racines du ciel est un roman de Romain Gary publié le 5 octobre 1956 aux éditions Gallimard. L'œuvre obtient le prix Goncourt la même année. Film de 1958 réalisateur John Huston avec Errol Flynn Orson Wells et Juliette Greco



*«À mes yeux, monsieur et cher éléphant, vous représentez à la perfection tout ce qui est aujourd'hui menacé d'extinction au nom du progrès, de l'efficacité, du matérialisme intégral, d'une idéologie ou même de la raison car un certain usage abstrait et inhumain de la raison et de la logique se fait de plus en plus le complice de notre folie meurtrière. Il semble évident aujourd'hui que nous nous sommes comportés tout simplement envers d'autres espèces, et la vôtre en particulier, comme nous sommes sur le point de le faire envers nous-mêmes.»*

*Romain Gary - Extrait de sa Lettre à un éléphant.*



## MONSIEUR ET CHER CHEVAL

Vous vous demanderez sans doute en lisant cette lettre ce qui a pu m'inciter à vous écrire.

Depuis fort longtemps déjà, j'ai le sentiment que nos destins sont liés.

À mes yeux, Monsieur et Cher cheval, vous représentez à la perfection tout ce qui est aujourd'hui menacé d'extinction au nom

du progrès, de l'efficacité, du matérialisme intégral, d'une idéologie ou même de la raison car un certain usage abstrait et inhumain de la raison et de la logique se fait de plus en plus le complice de notre folie meurtrière envers d'autres espèces, vous monsieur et nous même humains.

Depuis 25 ans je parcours à vos côtés les hippodromes, les écuries et les terrains de concours et nous avons partagé les mêmes moments auprès de professionnels et amateurs consciencieux et attachés à un symbole de pureté et un rêve natif, celui d'un monde où l'homme et la bête vivaient « pacifiquement » ensemble.

Mais depuis 25 ans j'ai côtoyé un monde sans respect envers la vie, un monde sombre et délicieux : le monde du dopage et des conduites dopantes :

Force pour moi a été de constater que la lutte contre le dopage, aussi ancien que le sport, qui est négligée faute de moyens et fautes de convictions, cette lutte contre le dopage n'a pas été

vue comme un enjeu sanitaire, sportif et sociétal et vous en avez été la première victime avec la complaisance et l'aval d'une partie de la filière.

Pendant 25 ans j'ai défendu à vos côtés une marge humaine, un monde où chacun ait la « place », la « marge » de vivre.

Je suis rentré alors en résistance sans retenue, dans ce monde où le profit vient bien avant le bien être : le dopage est une de ces composantes.

Je devine Monsieur et Cher Cheval une lueur ironique dans vos yeux à la lecture de ma lettre. Vous me prenez pour un idéaliste un humanitaire un misanthrope ou un agent politique, un révolté, un révolté avec ses rancunes secrètes.

J'ai vu cela avec mon cœur et mes actions solitaires à vos côtés pendant une vie ont déclenché des logorrhées et des bégaiements entêtés, et c'est ici que réside mon échec.

Mon échec est de ne pas avoir compris monsieur et cher cheval que dans une société, matérialiste et réaliste, les poètes, écrivains, artistes, rêveurs, éléphants et chevaux ne sont plus que des gêneurs et que il n'est pas de bon ton de défendre « une marge humaine » où ce qui n'avait ni rendement utilitaire ni efficacité tangible puisse se réfugier.

Croyez-moi votre ami bien dévoué, Jacques Nardin.

\*(Un texte largement inspiré de la remarquable "Lettre à l'Éléphant" de l'écrivain Romain Gary)

# JACQUES NARDIN

Vétérinaire préleveur au sein de la FEI, la FNCF, l'AFLD



FEI depuis 2009  
Arret en avril 2023



FNCF depuis 1998  
Arret en janvier 2021



AFLD  
depuis sa création  
2006  
Arret en septembre  
2022

# On prélève



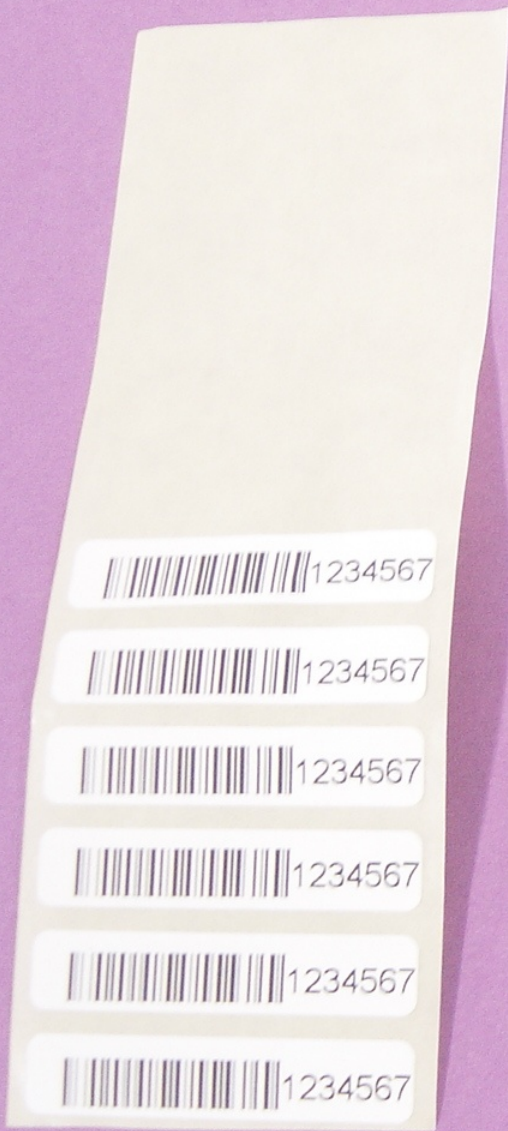


## Version plein champ









F. N. C. F. - PROCES VERBAL DE PRELEVEMENT

CATEGORIE		SPECIALITE	
Course <small>(ou Classification Requalification)</small>		Trot	
Entraînement		Galop	
Numero d'identification code à barres du prélèvement attribué par le vétérinaire		Cadre réservé au laboratoire de la F.N.C.F.	
		RESULTAT	
		Le	

1234567  
|||||

EXP 2006-08



AS BEUNGED SPECIAL AG

AS BEUNGED SPECIAL AG

On emballe et on envoi



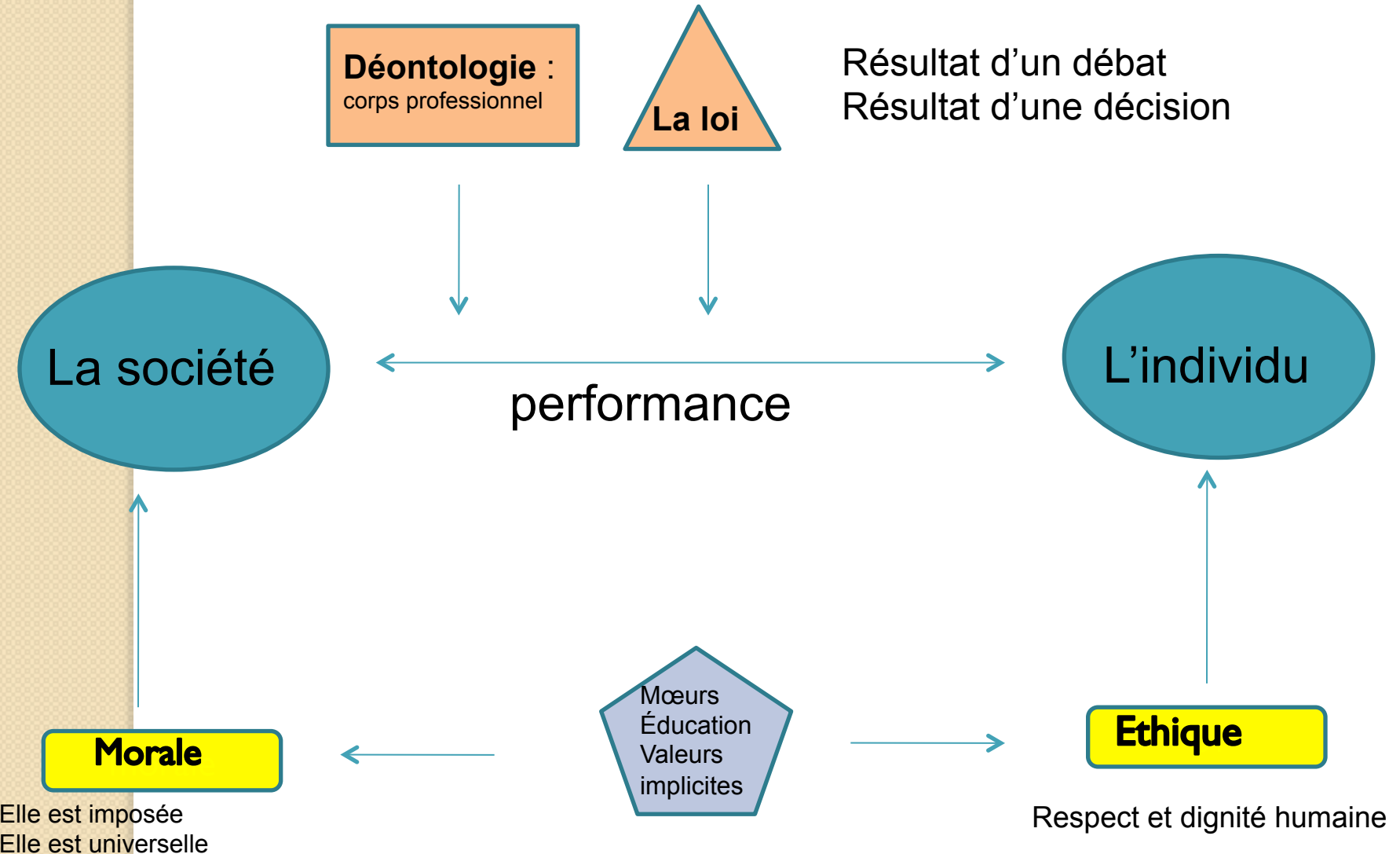
# Dopage : « les définitions »

1. Journalistique
2. Economique
3. Morale/Ethique
4. Médicaments/Méthodes
5. Dopage et la réglementation qui définit des violations des règles antidopage



# Les différents intervenants dans la question du dopage

*Il existe une distorsion entre la société et l'individu au niveau de l'interprétation de la performance*



Morale et éthique sont des régulateurs des activités collectives et individuelles





# Lois et règlements

## Courses

### Code des courses

Ministère  
Agriculture

Sociétés mères  
France Galop; Cheval français

## Sport

Loi du 28 juin 1989  
Version 2 août 2003  
sur la répression du dopage

Ministère  
Jeunesse & Sport

Agence Française  
de lutte contre  
le dopage

FEI  
Compétitions  
internationales

# Acteurs : les institutions et leurs règles

## 1- Courses hippiques :

- **France Galop**
  - Le Code des Courses : propre à FG
  - agréé par les Ministères concernés
- **Société d'Encouragement du Cheval Français**
  - Le Code des Courses : propre à SECF
  - agréé par les Ministères concernés



## 2- Les Sports Équestres

- **Fédération Française d'Équitation :**
  - C'est une fédération sportive nationale
  - Loi française : Code du Sport
- **Société Hippique Française :**
  - Ce n'est pas une fédération sportive nationale : association loi 1901
  - règlement propre
- **Les Compétitions Équestres Internationales :**
  - C'est une Fédération de Fédérations nationales
  - Règlement propre : Code mondial anti-dopage

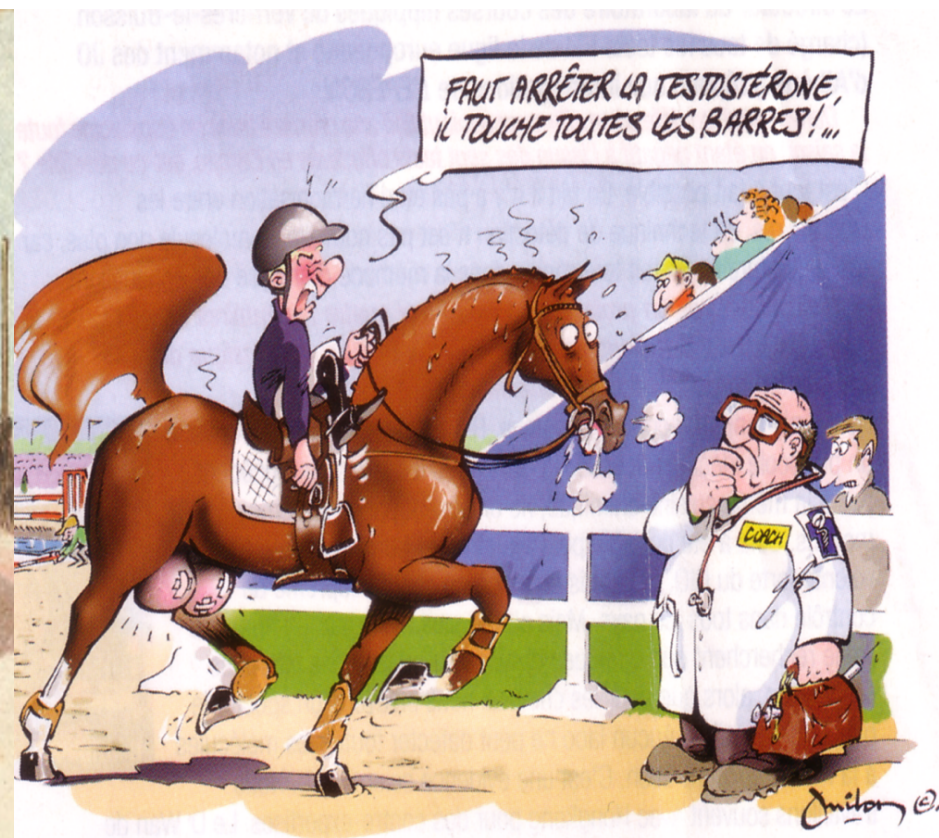
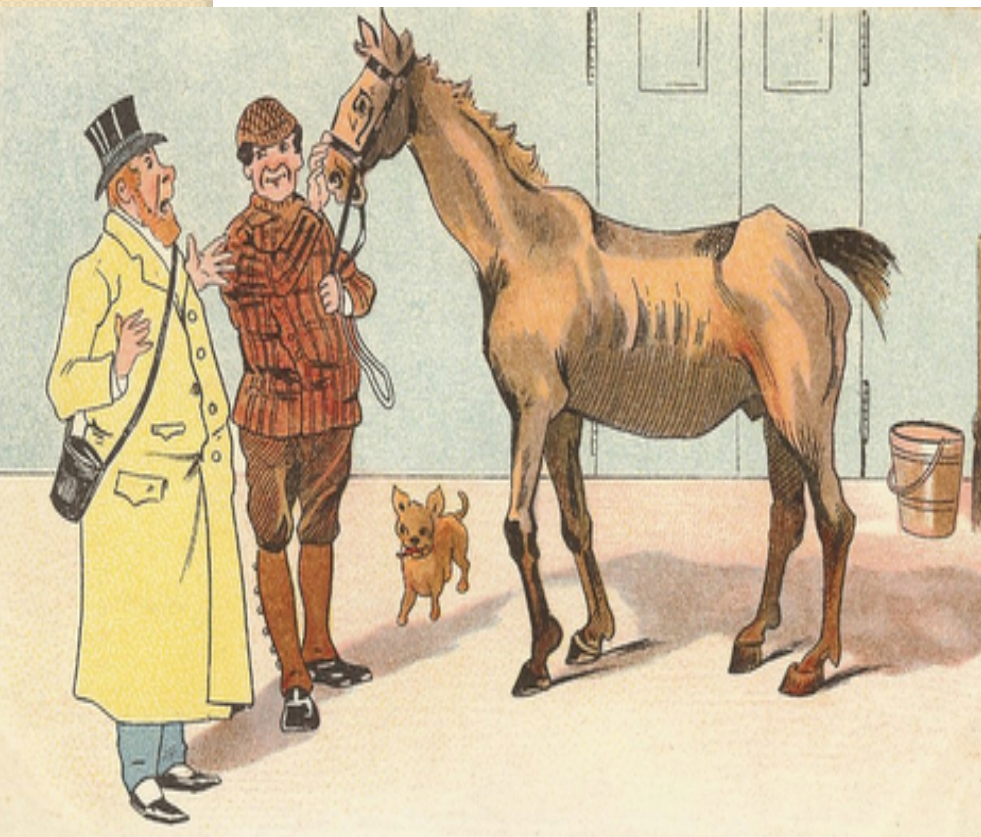


# Synthèse des autorités de la lutte contre le dopage



	Courses PMU hippodrome	FEI	FFE/SHF	commentaires
Autorité de tutelle	Ministères intérieur, agriculture et finances	Agence Mondiale Anti dopage	Ministère de la jeunesse et des sports français	<b>Structure supra ou étatiques</b>
Autorité	France galop et Cheval français (Trot)	Fédération Equestre Internationale	FFE/SHF	
Organisation des contrôles	<b>FNCF</b>	<b>Département vétérinaire</b>	<b>AFLD</b>	

## Deux alternatives !



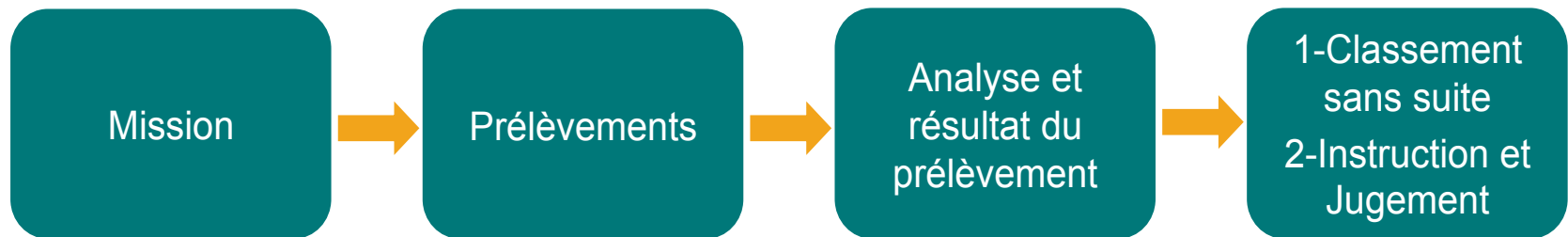
# Acteurs : une réglementation commune

1. Listes des substances prohibées
2. La procédures du contrôle antidopage
3. La liste des laboratoires agréés
4. Les sanctions encourues en cas de violation des règles

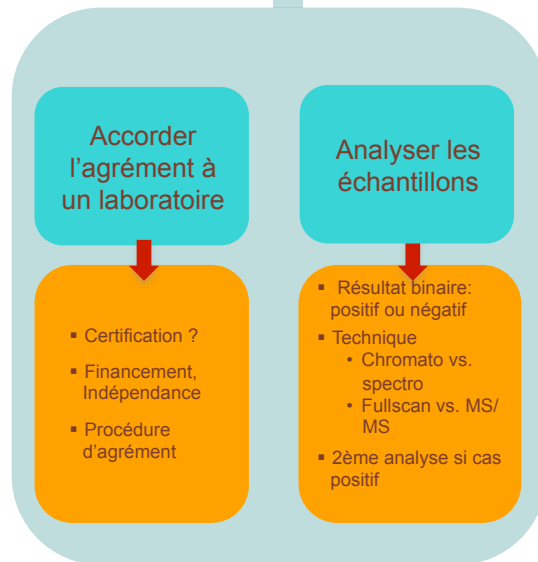
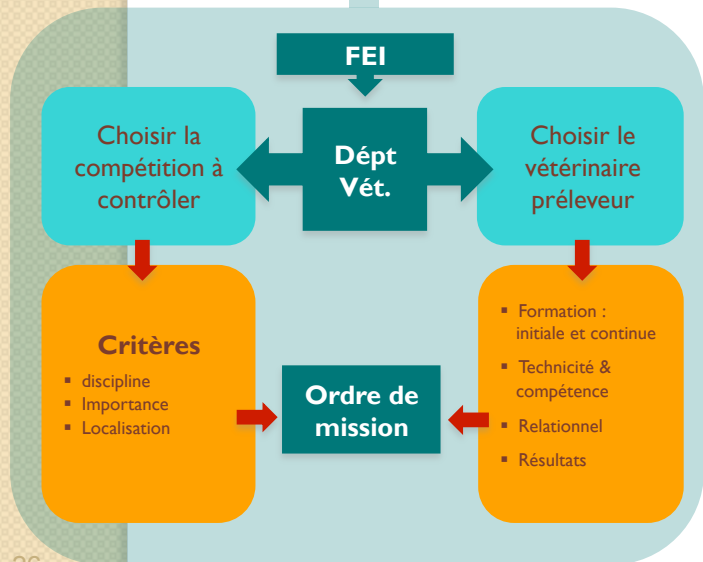
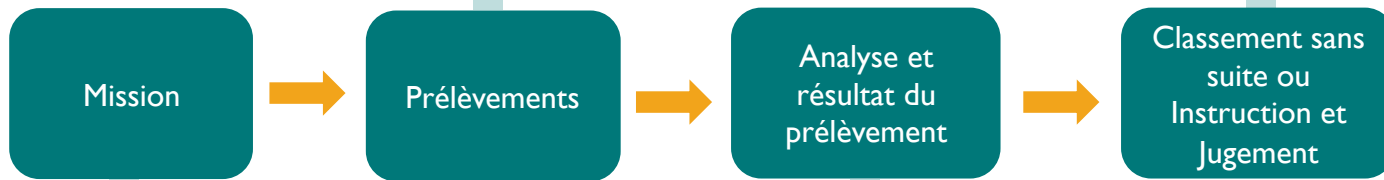
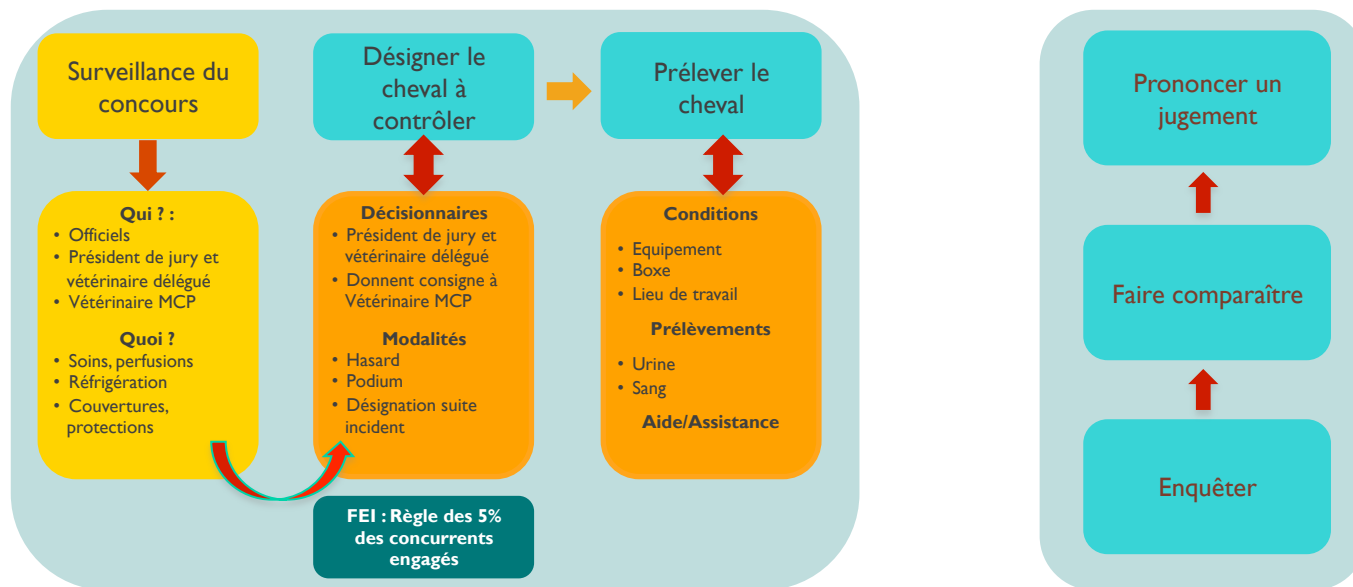
Nous retrouverons ces 4 points



# Le contrôle antidopage en quatre étapes similaires



**Exemple la mission FEI**





## ATTESTATION

Je, soussigné, Gilles DELLOYE, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des  
Courses Françaises, atteste que le :

**Docteur Vétérinaire Jacques NARDIN**

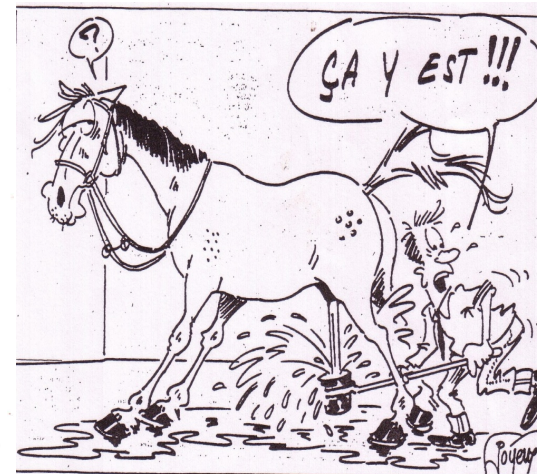
est habilité à effectuer des prélèvements d'urine et/ou de sang conformément  
aux dispositions des Codes des Courses et Règlements annexes concernant les  
prélèvements biologiques.

Fait à Paris, le 1er octobre 1998

# Année 1998

# CF

## FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES





# BULLETIN

ISSN 1157 - 0288

DE LA

Pages 289 à 300

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL FRANÇAIS

Secrétariat : 7, rue d'Astorg, 75008 Paris. - Téléphone : 01.49.77.17.17. - Fax (Service Technique) : 01.49.77.17.03

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL FRANÇAIS

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 96 du Code des courses au trot,

Attendu que le cheval «**FLIPPER NORMAND**» arrivé premier dans le Prix du Conseil Régional couru à Ajaccio le 26 mars 2000, a été soumis à l'issue de l'épreuve à des prélèvements biologiques décidés conformément aux dispositions du § II de l'article 77 dudit Code,

Attendu que le rapport d'analyse en date du 12 avril 2000 de l'urine prélevée et que le rapport de la deuxième analyse en date du 28 avril 2000 ont conclu de manière formelle à la présence de DICLOFENAC, DIPROPHYLLINE, FLUNIXINE, FUROSEMIDE, MORPHINE et PHENYLPROPANOLAMINE dans les échantillons contrôlés,

Attendu que le DICLOFENAC, la DIPROPHYLLINE, la FLUNIXINE, la FUROSEMIDE, la MORPHINE et la PHENYLPROPANOLAMINE entrent dans la catégorie des substances prohibées et que la présence de telles substances constitue une infraction au Code des courses au trot,

Vu le procès-verbal de l'épreuve,

Vu les comptes-rendus de l'analyse et de la deuxième analyse pratiquées respectivement par le Laboratoire de la Fédération Nationale des Courses Françaises et par le Hong-Kong Jockey Club Racing Laboratory pour le compte du Syndicat des Entraîneurs,

Vu les explications écrites fournies par l'entraîneur déclaré Monsieur Lionel ANDRE le 22 mai 2000, corroborées par celles en date des 21 avril et 23 mai 2000 adressées par le soigneur du cheval et par Monsieur Félix BIAGGIONI, son propriétaire,

Considérant la situation du cheval «**FLIPPER NORMAND**» qui, bien que déclaré par complaisance à l'entraînement de Monsieur Lionel ANDRE, se trouvait en fait placé sous la garde et la responsabilité de Monsieur Félix BIAGGIONI,

Compte tenu du fait que l'entraîneur a été avisé que le cheval «**FLIPPER NORMAND**» ne pouvait, à titre conservatoire, participer à aucune épreuve à partir du 18 avril 2000,

Faisant application des dispositions des §§ II et IV de l'article 78,

DECIDENT :

1°) de disqualifier «**FLIPPER NORMAND**» dans le Prix du Conseil Régional, couru à Ajaccio, le 26 mars 2000,

2°) d'exclure «**FLIPPER NORMAND**» de tous les hippodromes où le dit Code est en vigueur, jusqu'au 29 juin 2000 inclus,

3°) d'infliger, par application des dispositions de l'article 96 du Code, une amende de 5.000 F. à l'entraîneur Monsieur Lionel ANDRE, pour avoir, par complaisance, déclaré ce cheval à son entraînement alors qu'il ne s'y trouvait pas,

4°) d'infliger une amende de 30.000 F. à Monsieur Félix BIAGGIONI, considéré comme seul responsable des soins prodigués à son cheval.

Paris, le 20 juin 2000

# Année 2000

## Mes aventures corses !

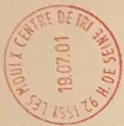
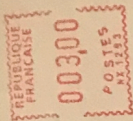
men aux dispositions du § II de l'article 77 dudit Code,

Attendu que le rapport d'analyse en date du 12 avril 2000 de l'urine prélevée et que le rapport de la deuxième analyse en date du 28 avril 2000 ont conclu de manière formelle à la présence de DICLOFENAC, DIPROPHYLLINE, FLUNIXINE, FUROSEMIDE, MORPHINE et PHENYLPROPANOLAMINE dans les échantillons contrôlés,

Attendu que le DICLOFENAC, la DIPROPHYLLINE, la FLUNIXINE, la FUROSEMIDE, la MORPHINE et la PHENYLPROPANOLAMINE entrent dans la catégorie des substances prohibées et que la présence de telles substances constitue une infraction au Code des courses au trot

## 6 molécules identifiées !





Docteur Jacques NARDIN  
B.P. 8  
83870 Signes

FRANCE  
GALOP

C E  
OP

Docteur Jacques NARDIN  
B.P. 8  
83870 SIGNES

Boulogne, le 19 juillet 2001

ment que vous avez effectué le mardi 5  
porte en point n° 7 la mention  
ulement des courses en Corse ont été

nt les graves dysfonctionnements  
ssieurs les Commissaires de France

cher Confrère, l'expression de mes

Docteur P.-M. Gadot

# Année 2001

# Échanges avec institutions

## Anomalies constatées en courses : récurrentes répétitives et signalées aux institutions sans retour ni sanctions

1. Non confidentialités de la désignation des chevaux à prélever : mai 2014
2. Chevaux non contrôlés identités au départ : juillet 2008 : certains sont inédits
3. Chevaux courant à la place des autres : juillet 2008
4. Chevaux courant sans autorisation ni document d'accompagnement : novembre 2005
5. Chevaux partant non pucés : octobre 2010
6. Injection faite de AINS dans l'enceinte des courses par entraîneur : mai 2005
7. Menaces physiques et insultes et voies de faits : avril 2005 et 2008
8. Cheval entraîne par entraîneur non déclaré : substitution : mai 2009
9. Signature document d'accompagnement falsifiée
10. Vaccination non conformes
11. Vaccin non fait mais carnet déjà signés : février 2005
12. Sacs sensibles égarés perdus donc pas analysés !!!!!

# LE BUREAU DES LEGENDES



# DIPLOME UNIVERSITAIRE

DOPAGE : de l'Analyse à la Prévention  
Année universitaire 2006-2007

1<sup>er</sup> séminaire

*Définition, réglementation et épidémiologie du dopage*

**Jeudi 14 décembre 2006** (salle Bouillon, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, 190 avenue du Père Soulas)

09h30-10h00	Accueil et présentation du Diplôme Universitaire <b>Pr M. Audran / Pr J. Bilard / Pr Ch. Prefaut A. Chevalier</b> (directeur, DRDJS)
10h00-12h00	Historique et évolution du dopage <b>Dr O. Coste</b>
14h00-15h30	Organisation de la politique antidopage au niveau national et international <b>Dr V. Meyer</b>
15h45-17h45	Epidémiologie du dopage <b>Dr F. Pillard</b>
20h30-22h00	<b>Table ronde « sport de haut niveau et dopage »</b> (salle Tasmanie, CREPS) Animée par <b>Dr O. Coste</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>T. Correa</b> : directeur du pôle France épreuves combinées (Creps, Montpellier)</li><li>- <b>P. Salamé</b> : ex-entraîneur des Equipes de France de Canoë, professeur de sport (Creps, Montpellier)</li><li>- <b>P Dorez</b> : triathlète de haut niveau (Pôle France triathlon, Creps, Montpellier)</li></ul>

**Vendredi 15 décembre 2006** (salle Tasmanie, CREPS)

09h00-10h30	Numéro vert "écoute dopage" <b>Pr J. Bilard / D. Martinez</b>
10h45-12h30	L'Agence Française de Lutte contre le Dopage <b>P. Dautry</b>
14h00-15h00	Commission régionale sur le trafic des produits dopants <b>J.C. Aubin</b>
15h15-18h00	Les contrôles antidopage <b>Dr H. Austruy/Dr O. Coste</b>

**Samedi 16 décembre 2006** (salle Tasmanie, CREPS)

08h30-10h30	Liste des produits dopants et problématiques des compléments alimentaires <b>Dr O. Coste</b>
10h45-12h45	Dopage dans le milieu du travail et surconsommation de médicaments dans la vie courante <b>Pr J.P. Blayac</b>

# Année 2006-2007

# Nécessité d'une formation complémentaire Je côtois les plus grands noms de la lutte antidopage et bénéficie de leurs conseils





**FEI depuis 2009**

DC  
N

# CSI 3\* Bourg en Bresse : juin 2010 flacons operculés ouvrables



FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COURSES FRANÇAISES



Docteur Jacques NARDIN  
BP 8  
212, Chemin de la Male Gouargue  
83870 SIGNES

Paris, le 29 juin 2010

Docteur,

Nous vous remercions de nous avoir signalé le problème que vous avez rencontré avec le représentant d'un professionnel belge au cours d'une de vos missions pour le compte de la FEI.

Bien que vous n'agissiez pas pour le compte de la Fédération Nationale des Courses Françaises ce jour-là, nous tenons à vous informer que nous n'approuvons pas la manière dont vous avez géré l'événement. En effet, eu égard aux informations que vous nous avez communiquées, juste après l'incident et dans les jours qui ont suivi, nous considérons que vous n'avez pas fait preuve d'une discrétion suffisante.

Vous n'êtes pas sans savoir l'importance des missions de contrôle qui vous sont confiées. La lutte contre le dopage est notre préoccupation quotidienne et représente une des bases fondamentales de l'organisation des courses en France. Votre participation à cette mission nécessite rigueur (en respectant les procédures pour lesquelles vous êtes agréé), sang-froid et capacité d'analyse pour faire face à l'imprévu. Le respect d'une stricte confidentialité, notamment vis-à-vis des personnes extérieures à la procédure, demeure une des conditions nécessaires pour que nous puissions tous œuvrer dans l'intérêt général.

L'information que vous avez obtenue ce jour-là aurait dû rester confidentielle, le temps que le problème soit analysé par les personnes responsables et compétentes en la matière. Seules ces personnes auraient dû être informées de la situation. N'agissant pas ainsi, vous avez déstabilisé un certain nombre de nos collaborateurs qui ont des responsabilités dans l'organisation du contrôle des médicaments et risqué de remettre en cause leur crédibilité. Cela est fort regrettable.

Nous espérons qu'à l'avenir, vous saurez faire preuve de plus de professionnalisme et de discernement pour analyser les événements, parfois inattendus, qui peuvent survenir au cours de vos missions.

Nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

**L'information que vous avez obtenue ce jour-là aurait dû rester confidentielle, le temps que le problème soit analysé par les personnes responsables et compétentes en la matière. Seules ces personnes auraient dû être informées de la situation. N'agissant pas ainsi, vous avez déstabilisé un certain nombre de nos collaborateurs qui ont des responsabilités dans l'organisation du contrôle des médicaments et risqué de remettre en cause leur crédibilité. Cela est fort regrettable.**

**Nous espérons qu'à l'avenir, vous saurez faire preuve de plus de professionnalisme et de discernement pour analyser les événements, parfois inattendus, qui peuvent survenir au cours de vos missions.**

# Affaire des flacons inviolables finalement violables

## Mise en garde

- 1- immédiate de la part de la FNCH
- 2- aucun retour de la FEI ni contact
- 3-idem AFLD

Une collusion est mise en place

« Lettre d'intimidation en accusé de réception et surtout  
une demande de confidentialité lors de faits graves »

# Les laboratoires, les techniques de détection, les interprétations

## 1. Généralités sur le principe :

*Il y a une différence entre la détection qui est un résultat et le diagnostic qui est une interprétation. Dans la lutte antidopage, ce qui importe n'est pas le résultat de l'analyse mais son interprétation résumée dans l'alternative « consommation ou non consommation »*

## 2. Mon expérience depuis 25 ans :

- a) Les vrais négatifs
- b) Les vrais positifs
- c) Les faux négatifs
- d) Les faux positifs

Le principe du contrôle antidopage est de transformer une variable quantitative continue (VQC) : XXX, YYY en variable binaire (VB) : négatif, positif (type booléen)

**Le choix des bornes est une opération délicate**



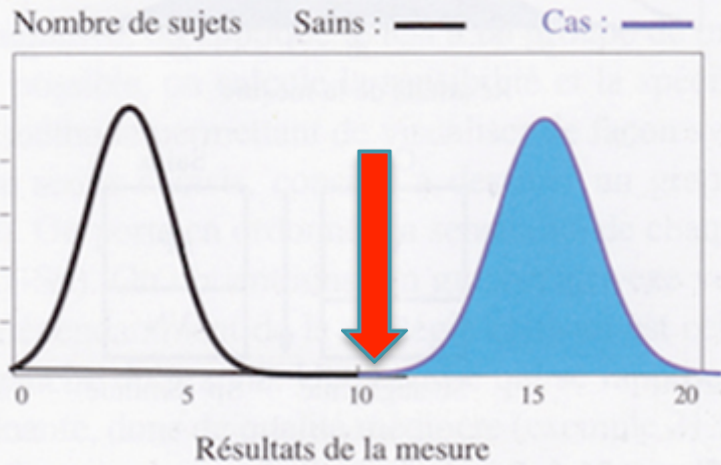


Figure 21-2. Test quantitatif : distribution des valeurs observées chez les cas et les sujets sains



Seuil de détection

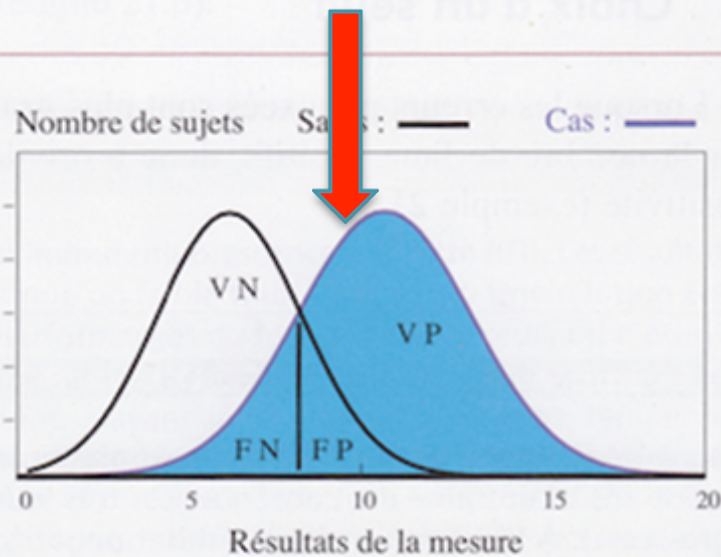


Figure 21-3. Test quantitatif : distribution des valeurs observées chez les cas et les sujets sains

VN : vrai négatif

VP : vrai positif

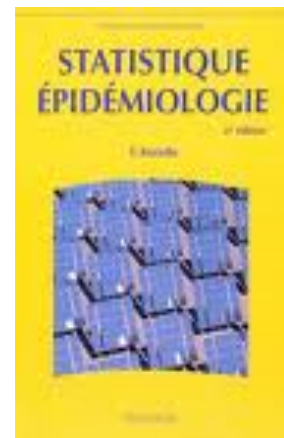
FN : faux négatif

FP : faux positif

**Définir un test par la sensibilité :  $VP/(VP+FN)$**

**Et la spécificité :  $VN/(VN+FN)$**

**Et la prévalence et la valeur prédictive positive et négative**



# Autre mise en garde septembre 2010 après échanges privés entre vétérinaires préleveurs

FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COURSES FRANÇAISES



Docteur Vétérinaire Jacques NARDIN  
212 chemin de la Male Gouargue  
B.P. 8 - 83870 SIGNES

Paris, le 7 septembre 2010

Lettre recommandée avec A/R n° 1A03493640739

Docteur,

Vous avez récemment diffusé auprès de vos confrères de la FEI un e-mail relatant un article du New Scientist sur la fiabilité de l'analyse de l'ADN dans le cadre d'affaires criminelles.

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance de vos commentaires personnels qui l'accompagnaient :

**« Lettre d'intimidation en accusé de réception où il est question d'un dernier avertissement »**

*"... si on vous dit que les laboratoires sont infailibles c'est incorrect car justement le facteur "faible" est en fait le cœur de toute antidopage."*

*...une détection de substance prohibée par le laboratoire est un élément (parmi d'autres) permettant la mise en cause de la "personne responsable" mais certainement pas le moyen infailible pour le condamner et encore moins s'en parler !! dosage/détection quantitatif...*

*...réfléchissons à cela avant de faire une confiance aveugle aux laboratoires ! "*

Avant toute discussion sur le fond, vous comprendrez que vos opinions, dont vous faites une large diffusion sur un plan international, jetant le discrédit sur les laboratoires du contrôle antidopage sont totalement incompatibles avec la mission de vétérinaire préleveur qui vous est confiée et qui vous tient à un devoir de réserve et de discrétion. Cette clause vous a été récemment rappelée par une lettre du 29 juin que vous a adressée Monsieur Gilles DELLOYE, Secrétaire de la Fédération Nationale des Courses Françaises, soulignant la nécessité de rigueur, de sang froid et de capacité d'analyse que requiert le contrôle antidopage et vous demandant de faire preuve à l'avenir, de plus de professionnalisme et de discernement

En outre, je souhaite vous faire remarquer sur le fond que l'analyse comparative des ADN qui conduit à une interprétation de probabilité inclusive ou exclusive, ce qu'expose l'article en question, ne présente aucune similitude ou extrapolation possible avec la mise en évidence des molécules et de leurs métabolites, telle que pratiquée dans le monde entier par les laboratoires du contrôle antidopage, ce qui me laisse dubitative sur votre compréhension d'une publication de vulgarisation scientifique écrite en anglais.

J'ai en conséquence le regret de vous adresser un dernier avertissement avant d'envisager le retrait de votre agrément et la fin de notre collaboration. Il n'est pas possible de prétendre participer à la lutte antidopage tout en dénigrant publiquement de manière erronée et outrancière son processus scientifique.

Veillez agréer, Docteur, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

H. DAL CORSO

# Courriel envoyé par madame la Présidente de l'AFLD à mon intention en 2018 veille du déclenchements des affaires

----- Mail transféré -----

De: "Dominique LAURENT" <[https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=http-3A\\_D.LAURENT-40aflld.fr&d=DwIFaQ&c=euGZstcaTDllvimEN8b7jXrwqOf-v5A\\_CdpnVfiiMM&r=PJJM\\_bLGIgRVrkjyTfdVcXmE319CmHNYsC2xGoBf\\_8&m=UgDumWlZCQ4fRn4N7d-RBz6jsH8bxLq54542tpnct4s&s=rWurcNuPStm92oalkx5ITAo3D1KkMpuaMsHJESeDH\\_U&e=](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=http-3A_D.LAURENT-40aflld.fr&d=DwIFaQ&c=euGZstcaTDllvimEN8b7jXrwqOf-v5A_CdpnVfiiMM&r=PJJM_bLGIgRVrkjyTfdVcXmE319CmHNYsC2xGoBf_8&m=UgDumWlZCQ4fRn4N7d-RBz6jsH8bxLq54542tpnct4s&s=rWurcNuPStm92oalkx5ITAo3D1KkMpuaMsHJESeDH_U&e=)>

À: nardin@free.fr

Envoyé: Jeudi 29 Mars 2018 11:01:44

Objet: RE: doping-controlled-medication and others views : 22-26 mars : Cas positifs FEI : 3 cas ENORMES en endurance et confirmation peine TAS ...reflexions et photos en annexe et la routine des déclarations bienveillantes et aporiques

Bonjour Monsieur

Je vous demande de ne plus m'envoyer vos mails : je les trouve trop nombreux, adressés à trop de monde et peu clairs. Vos commentaires en outre sont trop peu approfondis pour m'apporter quelque chose.

Merci d'y veiller.

La lutte contre le dopage est une affaire trop sérieuse et trop difficile pour être traitée ainsi .Elle demande du professionnalisme, de la discrétion et des études approfondies.

Bien à vous

D.LAURENT

Présidente AFLD





## Menaces verbales

1- contrôle compétition chevaux ..... AINS humain ! Méthocarbamol / myorelaxant : 2012

2- opposition à contrôle : juin 2013 et septembre 2013

Art 232\_14 : le procureur est informé il recoit le PV

C'est cette remise qui est importante car conditionne la saisie par le procureur d'un officier de police judiciaire et mise en œuvre de ses prérogatives de poursuites judiciaires

Affaire classée sans suite par le procureur et l' AFLD et surtout la fédération française de polo dont un des administrateur est vétérinaire et membre du conseil national de l'ordre ....

# CEI3\* Florac 2012



Utilisation de 3 produits anti inflammatoires prohibés  
 Dexamethasone durant la course  
 Flunixin  
 Phénylbutazone Oxyphénbutazone

## Case Status Table - Horses

Last update: 29 January 2013

Legend:

UNLESS OTHERWISE INDICATED, ALL PERSONS RESPONSIBLE ARE PROVISIONALLY SUSPENDED.  
 UNLESS OTHERWISE INDICATED, ALL HORSES ARE PROVISIONALLY SUSPENDED FOR 2 MONTHS, STARTING ON THE DAY OF NOTIFICATION.

Event Location Date	HORSE & PR/Rider's Name & Add PR & Support Personnel	Substance(s)/Grade	Reported to Legal	Submitted to Tribunal
CS11* , Arezzo (ITA); 06-09.09.2012	TENNESSEE W (NPS) Fidel Segovia (ARG) (NPS)	Salicylic Acid (Controlled Medication Substance)	10.10.2012	
CEI3* 160km, Florac (FRA); 08.09.2012	MAJOR ARMOR (NPS) Hamad Towaim Ali Al Marri (QAT) (NPS)	Dexaméthasone, Flunixin, Phénylbutazone; Oxyphénbutazone	02.10.2012	
CEI2* 120km, Lagoa de Antela (ESP); 15.07.2012	DAKAR DE FONTNOIRE Miguel Caeiro (POR)	Testosterone (Banned Substance)	27.08.2012	

# CEI\* Chavanay 2012

Un cheval percute un mur au départ ,  
 décède  
 Prélevé et négatif à l'analyse du  
 laboratoire officiel FEI / HFL alors que la  
 présence de benzodiazépines à été mis  
 en évidence



# CEI\* Dubaï 2014

Butamben et Mepivacaine  
 et xylazine et  
 butorphanol

Splitters Creek Bundy cheval  
 fracturé en course et en direct  
 à la télévision



10 Competition(s) / 1 Page(s)

Start Date	Show	Event	Competition	FEI ID	Athlete	Pos.	Average Speed (km/h)	Score
11/11/2014	Dubai	CEI1* 80	CEI1* 80	10113411	Majid Suhail AL MARRI (UAE)	FTQ		Gate 2 LA
02/03/2013	Abu Dhabi	CEI2* 120	CEI2*120	10063628	Mansour Saeed Mohd AL FARESI (UAE)	FTQ		Gate 3 LA
25/01/2013	Bou Thib	CEIYJ2* 120	CEYJ2 120	10081258	Maryam Mohd MOTHANA (IRI)	FTQ		Gate 2 LA

# Approche ambiguë ... pour l'éthique sportive

**Pariez sur un athlète complet !**

**Injectable 20mg/ml    Suspension Orale 15 mg/ml**

**METACAM®**  
Solution injectable et Suspension orale pour chevaux

**Délai d'attente «dopage»: court<sup>(1)</sup>**

**Nouvelle indication**  
Soulagement de la douleur associée aux coliques

**Boehringer Ingelheim**

**METACAM® 20 mg/ml Solution injectable pour bovins, porcins et chevaux. COMPOSITION :** Pour 1 ml : méloxicam 20 mg, éthanol 150 mg. **INDICATIONS :** Bovins : traitement symptomatique des infections respiratoires aiguës en association avec une antibiothérapie appropriée chez les bovins ; réduction des signes cliniques. Traitement symptomatique des diarrhées, en association avec une réhydratation orale, chez les veaux de plus d'une semaine et les jeunes bovins non-allaitants ; réduction des signes cliniques. Traitement symptomatique des mammites aiguës, en association avec une antibiothérapie. Porcins : traitement symptomatique des troubles locomoteurs non infectieux ; réduction de la boiterie et de l'inflammation. Traitement adjuvant des septicémies et des toxémies puerpérales (syndrome mammite-mérite-agalactie) en association avec une antibiothérapie appropriée. Chevaux : réduction de l'inflammation et de la douleur lors de troubles musculo-squelettiques aigus et chroniques. Soulagement de la douleur associée aux coliques. **CONTRE-INDICATIONS :** Voir section « Utilisation en cas de gestation et de lactation ». Ne pas administrer aux chevaux âgés de moins de 6 semaines. Ne pas administrer aux animaux présentant une insuffisance hépatique, cardiaque ou rénale, des désordres hémorragiques, des lésions gastro-intestinales avérées. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients. Pour le traitement des diarrhées chez les bovins, ne pas administrer aux animaux de moins d'une semaine. **EFFETS INDÉSIRABLES :** L'administration sous-cutanée, intramusculaire ou intraveineuse est bien tolérée chez les bovins et les porcins. Seul un léger œdème transitoire a été observé au site d'injection sous-cutanée chez moins de 10 % des bovins traités au cours des études cliniques. Chez les chevaux, des réactions anaphylactoides peuvent survenir et doivent faire l'objet d'un traitement symptomatique. Un gonflement transitoire peut survenir au point d'injection mais se résorbe sans intervention. **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI :** Si des effets indésirables apparaissent, le traitement devra être interrompu et l'avis d'un vétérinaire demandé. Éviter l'utilisation chez les animaux sévèrement déshydratés, hypovolémiques ou présentant une hypotension nécessitant une réhydratation parentérale, car il pourrait exister un risque potentiel d'accroissement de la toxicité rénale. Lors d'utilisation dans le traitement des coliques, un soulagement insuffisant de la douleur peut être un signe d'indication chirurgicale et doit donc amener à réévaluer minutieusement le diagnostic. **UTILISATION EN CAS DE GESTATION ET DE LACTATION :** Bovins et porcins : peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation. Chevaux : ne pas utiliser chez les juments gravides ou allaitantes. Ne pas utiliser chez la jument productrice de lait destiné à la consommation humaine. **INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES :** Ne pas administrer conjointement avec des anti-inflammatoires glucocorticoïdes ou non stéroïdiens, ni avec des anticoagulants. En cas de surdosage, instaurer un traitement symptomatique. **POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :** Bovins : administration sous-cutanée ou intraveineuse unique de 0,5 mg de méloxicam par kg (soit 2,5 ml/100 kg), en association avec une antibiothérapie ou une réhydratation orale selon l'indication. Porcins : administration intramusculaire unique de 0,6 mg de méloxicam/kg (soit 3,0 ml pour 100 kg), en association avec une antibiothérapie selon l'indication. Chevaux : administration intraveineuse unique de 0,6 mg de méloxicam/kg (soit 3,0 ml pour 100 kg), en association avec une antibiothérapie ou une réhydratation orale selon l'indication. Chevaux : administration intraveineuse unique de 0,6 mg de méloxicam/kg - 24 heures après l'injection. **CONSEIL POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE :** Éviter toute contamination lors de la ponction du flacon. **TEMPS D'ATTENTE :** Bovins : viande et abats : 15 jours, lait : 5 jours. Porcins/chevaux : viande et abats : 5 jours. **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION :** Conservation après ouverture : 28 jours. **PRÉSENTATIONS :** Flacon de 50 ml ou 100 ml pour préparation injectable. AMM n° EU/2/97/004/007-008 du 23.04.2001. CIP n° 677 310.5 ou 677 311.1. **CONDITION DE DÉLIVRANCE :** Liste I. Médicament vétérinaire soumis à prescription. **TITULAIRE DE L'A.M.M. :** Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH, D-55216 Ingelheim/Rhein, Allemagne. Fabricant : Labiana Life Sciences S.A. 06228 Terrassa, Espagne. **INFORMATION ET DISTRIBUTION VÉTÉRINAIRES :** Boehringer Ingelheim France, Division Santé Animale, 12 rue André Huet, 51100 Reims. Tél. : 03 26 50 47 50. Télécopie : 03 26 50 47 43. Date de mise à jour du texte : 09.03.2006.

# Les catalogues papiers et internet : méta-analyses des pratiques dopantes





# FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES



VÉTÉRINAIRE ÉQUIN ITINÉRANT

CHEMIN DES POULAILLERS - 91410 LES GRANGES LE ROI

☎ : 06 32 95 63 57

email : limagegreg@hotmail.com

DOCTEUR GREGORY LIMAGE

VÉTÉRINAIRE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ VÉTÉRINAIRE DE LIÈGE

N° D'INSCRIPTION À L'ORDRE : 17296

20/12/13

17 = Beulé.

CATACLYSMIC : Aute on course

Buriner inj: une impale IV.

élsin 9 piers.

## Année 2013

Découverte lors d'un contrôle à l'entraînement : ordonnance transmise à France Galop / Dr Gadot (ancien président Ordre Régional Ile de France) qui ne traitera pas l'infraction aux différents code

**Burinex<sup>®</sup> LEO**  
0,5 mg/ml oplossing voor injectie/  
solution injectable/Injektionslösung  
1 amp. = 2 mg bumetanide/4 ml

1 ml bevat/1 ml contient/1 ml enthält: 0,5 mg **bumetanide**

Buiten bereik en zicht van kinderen houden.  
Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.  
Arzneimittel für Kinder unzugänglich aufbewahren.

Hulpstoffen/Excipients/Sonstige Bestandteile:  
Xylitol - Dinatriumfosfaat - Mononatriumfosfaat - Water voor injectie  
Xylitol - Phosphate disodique - Phosphate monosodique - Eau pour injection  
Xylitol - Dinatriumfosfat - Mononatriumfosfat - Wasser für Injektion

**B**

BE 145187



0675850003461678  
28039130 / 026816

# Année 2013

docteur Viti Lorenzo chez un entraîneur de Trot

14 chevaux :  
4 boulets et 2 para vertebrales

L'ordonnance est transmise au Docteur Duluard qui regarde visiblement ailleurs

Les infractions sont caractérisées

VITI Dr LORENZO  
VETERINARIO  
P.za V. Veneto 15  
50054 Fuzeccchio FI  
P.IVA 0372820489  
tel. +39 335 6916309  
fax +39 0571 242402  
e-mail: lorenzoviti@alice.it

Il 05/09/13

Visite ortopedica+infiltrazioni Allenatore e/o scuderia.....

con THIANCIONE quantà ml. 5  
con LIDA CRINA quantà ml. 5  
con ..... quantà ml. ....  
con ..... quantà ml. ....

tempo di sospensione..... 12 gg.  
diagnosi artropatia cronica e/o acuta

Lista cavalli

1) ANTONIO T	9) ALIBO T
2) BONNIE LARA T	10) FLY CANT G
3) BONNIE T	11) PYRANIS G
4) QUANT JULIET T	12) MARS T
5) LONELY G	13) QUON T
6) PANTON G	14) BASS FORT T
7) KEY CITY G	
8) ATOS T	

con ANTONIO  
1) ALIBO T

puntato 2ml.  
DOPING 5 P.

Viti Dr. LORENZO Veterinario  
Via S. Giovanni, 6 - 50054 FUZECCCHIO FI  
N. Iscrizione Albo 275/FI  
Tel. +39 335 6916309

Année 2013

Dott. RAVANETTI PAOLO  
MEDICO VETERINARIO  
V.le Cavour, 64 - SALSOMAGGIORE T.  
Cod. Fisc. RVN-PLA 591.29 H7200  
P. IVA 00699180346

Entrainement en fait JP Dubois

Chien: THONNERIEUX - K

Chou: VLAMIER - RETO ACTIF

Médicament: DEXMESOTT  
5mg. 1 Actif

Dose: 12 jours

Chou: VLAMIER

Médicament: RETO COM

10 ml i.v. x 4 jours

Dose: 5 jours de la dernière  
injection

FAIT le 28.12.13

Dott. RAVANETTI PAOLO  
MEDICO VETERINARIO  
V.le Cavour, 64 - SALSOMAGGIORE T.  
Cod. Fisc. RVN-PLA 591.29 H7200  
P. IVA 00699180346

Docteur Paolo Ravanetti : son nom et son activité  
seront évoqués lors de l'affaire ChereL



# Année 2013 : dopage humain les chevaux sont écartés des réflexions

[Accueil](#) > [Travaux parlementaires](#) > [Commissions](#) > [Commissions d'enquête](#) > [Efficacité de la lutte contre le dopage](#)

## Commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage



Lors de sa réunion du 20 février 2013, la conférence des présidents a pris acte de la création de la commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage.

### Composition

- [Le Président](#) ▶
- [Le rapporteur](#) ▶
- [Le bureau](#) ▶
- [Les membres](#) ▶

### Les travaux de la commission d'enquête

- [Le rapport \(tome I\)](#) ▶
- [Le rapport \(tome II\) : annexes et auditions](#) ▶
- [La synthèse du rapport](#) ▶
- [Les soixante propositions de la commission d'enquête](#) ▶
- [Le programme de travail](#) ▶

# Des solutions à proposer issue d'un travail personnel

**39 propositions concrètes après 23 ans d'expériences**


- Connaître
- Prévenir
- Contrôler
- Analyser
- Sanctionner
- Coopérer

*Ces éléments ( travail de 6 mois) sont à votre disposition sur demande*

# Année 2013

Endurance Championnat du monde Jeune chevaux  
cinq pays en infraction : Tunisie , Argentine, Malysie , Tchèque , USA  
pour détention de substances prohibées dans l'enceinte du concours

(U.S.A)

<p><b>YELLOW WARNING CARD</b></p> <p>Event <u>IBOS TARBES FEI (W.F.C.)</u></p> <p>Date <u>27.07.2013.</u></p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name <u>EMMETT ROSS (U.S.A)</u></p> <p>FEI ID _____</p>	<p><b>YELLOW WARNING CARD</b></p> <p></p> <p><b>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs)</b> 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2013</p> <p>" 7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee and the Chief Steward must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official Notification from the FEI Secretary General."</p> <p><b>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules</b> 24th edition, effective 1 January 2013</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other international Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months from the day following the Event at which the Person Responsible is competing [...]"</p>
<p><b>OFFENCE</b> (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2013</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 &amp; 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7</p>	<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible <u>Emmett Ross</u></p>

USACHFEEMMETT  
GRAPH.COM

Mes rapports ont été envoyés et Ma demande de contact  
auprès du département vétérinaire ne sera pas prise en  
compte pourtant les faits sont graves

# Ce qu'il m'est arrivé de trouver sur le terrain lors de concours d'Endurance



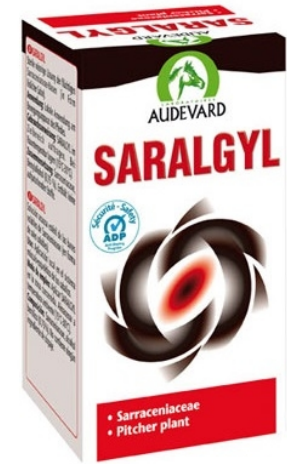
**Monpazier 2013**

**Neuromax contains Ammonium chloride : Banned Substance under the FEI Prohibited substances list**



**Sartilly JEM 2014**

**Neurolitico contains Ammonium Sulfide : Substance not under the FEI Prohibited substances list**



**...dans une poubelle lors du barrage CSO : le sang est frais ARA 3000 produit très irritant !**



# Déclaration d'un vétérinaireci dessous , ayant vu la médication du cheval Yamamah qui allait gagner le lendemain les jeux équestres à Sartilly épreuve d'endurance / cavalier sheikh Hamdam bin Mohd Al Maktoum /UAE



Great pic on the finish line of HE Sheikh Hamdam AL MAKTOUM, winner of the #Endurance indivic competition



7:07 PM · 28 août 2014



uis Paul SUAREZ, je suis vétérinaire et cavalier d'endurance.

Jeux équestres mondiaux, avec ma compagne Francine MITOUT, cavalière d'endurance, invités à assister à l'épreuve d'endurance à Sartilly, par un ami passionné de chevaux, qui prie à 15 kms de Sartilly, près de la HAYE PESNEL.

Nous sommes arrivés le 26 août 2014.

Le matin du 27 août 2014, nous sommes allés rendre visite à l'un de ses amis, éleveur de chevaux, domicilié à une dizaine de kms de Sartilly. Nous sommes arrivés chez lui vers 11h.

Lors de la visite de ses installations, cette personne nous informa qu'une jument de l'équipe d'endurance des Emirats Arabes Unis qui était hébergée chez lui depuis le 23 août 2014, venait de partir depuis une heure.

La jument était isolée d'autres chevaux lors de son séjour.

Cette personne exprima son étonnement quant à l'importance du staff présent autour de la jument et de sa médicalisation.

Etant devant le box de la jument, de par la teneur des propos tenus, nous nous sommes intéressés à deux pochettes présentes devant le box et remplies de déchets de soins : autres de solutés de perfusions, de vitamines injectables du groupe B, seringues, flacons sans étiquette.

Ma attention a été retenue par un flacon vide dans son emballage d'un produit nommé NEUROLITICO, commercialisé par le laboratoire RIPOLL, vraisemblablement espagnol vu que les indications sont en langue espagnole.

Ce médicament a des indications de bloquant nerveux réversible, pour supprimer la douleur lors de myalgies, myosites, contractures, crampes, névralgies, brûlures, synovites, périostites.....etc.

Le produit est injectable en IM, SC, Intra-osseuse ou intra-articulaire.

Nous avons récupéré l'emballage; avons cessé nos investigations et avons continué la visite de la propriété.

Le lendemain, nous avons assisté au début de la course, au haras de La Lande. Lors du passage des chevaux sur la lère bouche, l'ex hébergeur de la jument, présent sur place, l'a formellement reconnue comme étant le dossier N°3, YAMAMAH.

Pensant que l'utilisation de ce type de produit n'était peut-être pas licite ? ma compagne, F.MITOUT, sur ce même lieu, a communiqué la moitié de l'emballage au docteur JEAN-LOUIS LECLERC.

Puis tard, le 4 septembre 2014, nous étions présents sur le site de la course d'endurance de Montpellier, où nous avons communiqué ces informations au Docteur GREGORY GHYOROS, lequel nous a mis en relation avec le Docteur NARDIN.

Fait à Bay, le 1er décembre 2014, pour servir et valoir ce que de droit.

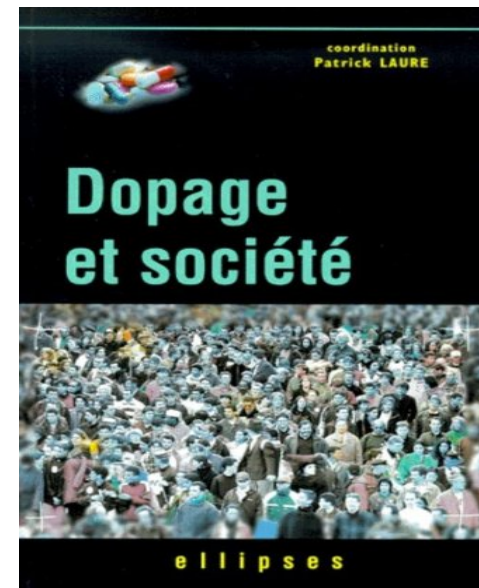
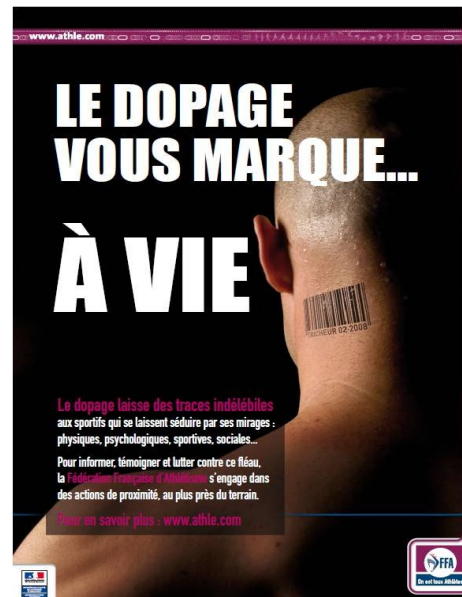
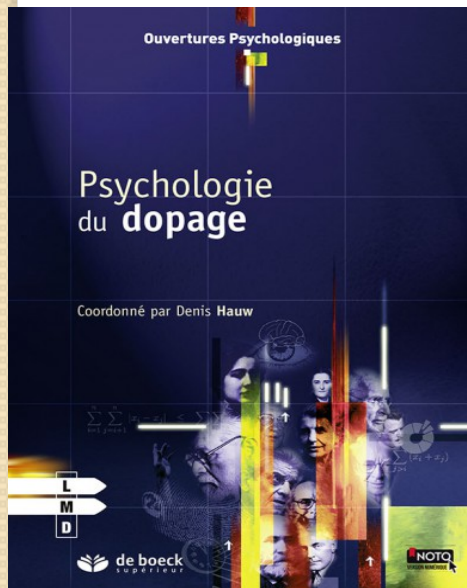
**J'ai alerté la FEI avec dossier à l'appui  
Sans suite sauf que l'on m'interroge  
pour savoir ce que je fais là !!!!**

# ANNÉE 2014

## PROJET DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE AVEC L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Il existe des recherches en sociologie sur le dopage dans tous les sports...  
...mais pas dans les sports équestres et les courses hippiques.

Nous proposons un projet de recherche avec l'Université de Lausanne.



... qui permettrait de répondre aux questions :  
Où , Quand, Comment, pour Qui , Pourquoi

**Projet de recherche :**  
**Analyse des cours d'actions relatifs aux  
violations des règles antidopage dans les  
sports équestres**

Proposé par Prof. Denis Hauw,  
Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne

Quartier UNIL-Mouline- Bât Géopolis  
Bureau 5441  
1015 Lausanne, CH.  
Tél. : +41 (0)21 692 3605  
Fax : +41 (0)21 692 3293  
Website: [www.unil.ch/issul](http://www.unil.ch/issul)




# Recherches en sciences humaines et sociales sur le « dopage » afin de :

- Améliorer les perspectives de contrôle (e.g., Strahler & Elbe, 2007),
- Ajuster les jugements des violations (e.g., Houlihan, 2002)
- Développer des programmes d'éducation (e.g., Goldberg, Bosworth, Bents, & Trevisan, 1990) et, *in fine*, de dépasser les stéréotypes « tous dopés ! »

## Moyens et Objectifs scientifiques et techniques :

- **Première partie** de l'étude consiste à observer et identifier des régularités appelées « types » constituant les propriétés communes à ces actions aboutissant à **des VRA (Violations des Règles Antidopage)**
- **Deuxième partie** : caractériser ces séquences d'actions types en exploitant une autre source de connaissances : celle qui émane **des Vétérinaires Délégués FEI**
- **Troisième partie** : extension de l'analyse par le développement d'un **observatoire permanent** déposé sur un site web. Créer un outil permettant de mener de façon continue une observation armée des cours d'action relatifs aux VRA et en même temps, d'informer les usagers des actions à risque.





**Ce projet a été rejeté**

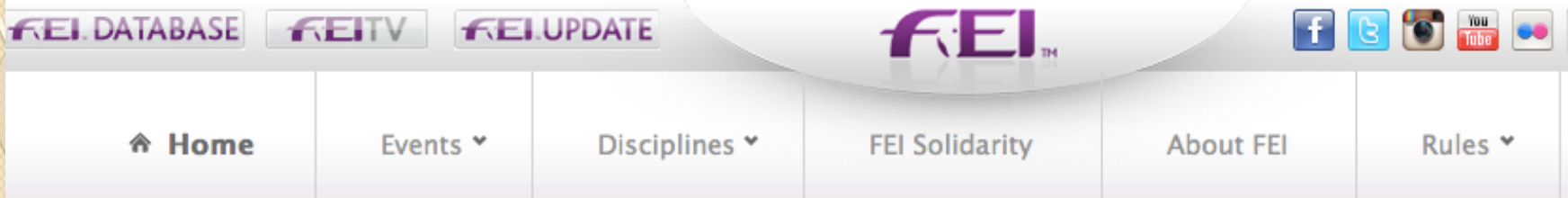
**par**

**1- la FEI**

**2- Le Fond Epereon**

**3- L'IFCE**

# Les instances officielles envoient un message fort Les institutions gouvernementales tardent à répondre



## FEI PRESIDENT PUSHES CLEAN SPORT MESSAGE

1 Sep 2015

FEI President Ingmar De Vos has sent a strong message to the equestrian world on the importance of the FEI Clean Sport campaign, in the countdown to the rollout of the FEI's global Equine Anti-Doping and Controlled Medication Programme (EADCMP) on 1 January 2016.

Date	Name	Substance	Date	Other
14-19.07.2015	Sophie Simpson (USA)	(Banned Substance)	23.08.2015	ation of ns (NFs).
CEI1* 80 - Miramas (FRA); 03.05.2015	<b>BUENAVENTURA</b>	Oxycodone (Banned Substance) Lidocaine, 3-Hydroxylidocaine (Controlled Medication Substances) Oripavine. Codeine	14.08.2015	ngst NFs, because

of the welfare implications", the FEI President said.

**Article 40 auprès du procureur de la République Marseille : sans suite officielle**

# Année 2015

## Suspicion de dopage chez Steve Guerdat

21.07.2015 - 17:53  
Actualisé le 21.07.2015 - 18:24

f Partager

🐦 Tweeter

🔗 Lien



Steve Guerdat suspendu de toutes compétitions. Le cavalier jurassien fait l'objet d'une enquête pour dopage de la part de la Fédération Equestre Internationale. Deux des montures du champion olympique - Nino des Buissonnets et Nasa - ont été contrôlés positives à des substances interdites. C'est la FEI qui l'annonce mardi. Les contrôles ont été effectués il y a un mois lors du concours international de La Baule, en France.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE / INVITATION À LA CONFÉRENCE DE PRESSE



**Les cavaliers de saut suisses Guerdat et Bichsel complètement lavés du tout soupçon de dopage - la FEI reconnaît la contamination alimentaire comme étant à l'origine du contrôle positif.**

Comme mentionné dans les accords juridiques avec la Fédération Équestre Internationale FEI publiés aujourd'hui, les cavaliers de saut d'obstacles suisses Steve Guerdat et Alessandra Bichsel ont été reconnus innocents de tout comportement fautif ou négligence dans les procédures antidopage ouvertes contre eux. Sur la base des preuves concluantes et détaillées fournies par Steve Guerdat, la FEI a reconnu, comme cela avait été soupçonné dès le début, la contamination alimentaire due à des graines de pavot somnifère comme étant à l'origine des contrôles anti-dopage positifs des trois chevaux concernés. La FEI confirme également dans ces accords, approuvés indépendamment par ses propres instances ainsi que par le Tribunal de la FEI, qu'il n'existe aucune preuve d'un comportement fautif de la part des cavaliers. Les procédures sont ainsi closes. Steve Guerdat et son team, tout comme Alessandra Bichsel et la Fédération Suisse des Sports Équestres FSSE, réagissent avec soulagement à cette décision, mais évoquent également le potentiel d'améliorations des lignes directrices et des procédures.

# Quand la méconnaissance et la confusion règnent et condamnent arbitrairement



Programme

Organisation

Partenaires

Informations

Replay

FAQ

Contact

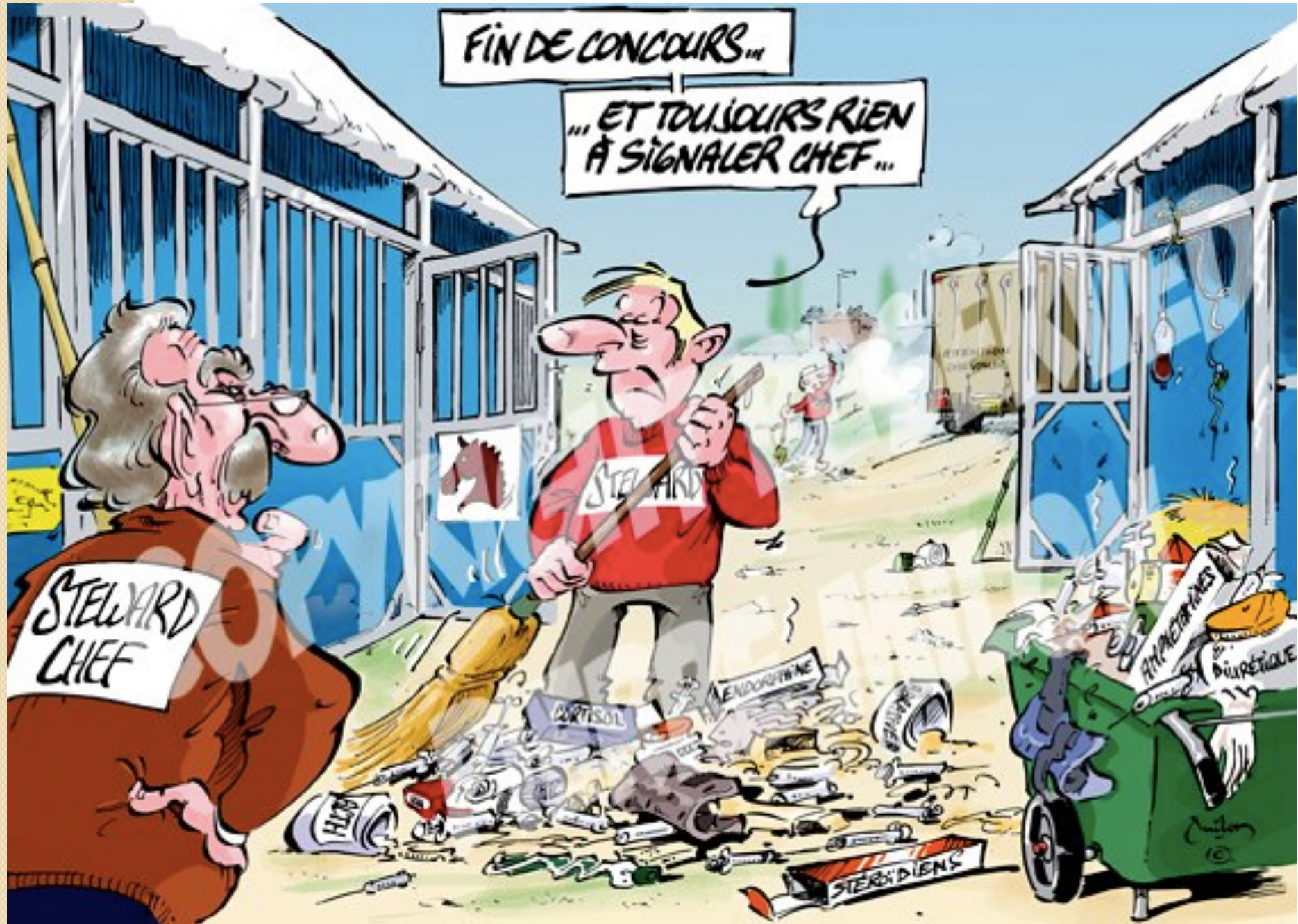


# **LUTTE CONTRE LE DOPAGE RETOUR D'EXPÉRIENCES D'UN VÉTÉRINAIRE PRÉLEVEUR**

**JACQUES NARDIN**

« Courriel d'intimidation de la FNCH »

# Équité ? On ne joue pas à armes égales



# Fontainebleau : CEI 3 \*15 oct 2016 Castelbar Contreband





FILM cliquer sur triangle noir en bas à droite

# Absence totale de sensibilité de l'extrémité digitée : film







**Hématome carpe gauche (latéral)**



**Ostéoarthrose du boulet AD**



# Abouts osseux errodés signifiant un processus non immédiat



# Traces injections ! En zone basse



# Condamnation 2020 puis annulation 2021

MORT DE CASTLEBAR CONTRABAND

Actualisé 13. juin 2020, 13:35

## Il dope son cheval et prend 20 ans

Année 2020

**Abdul Aziz bin Faisal al Qasimi a été suspendu 20 ans par la Fédération équestre internationale pour avoir donné de la Xylazine à sa monture. C'est la plus lourde sanction de l'histoire de la FEI.**



par  
**Claude-Alain Zufferey**



10

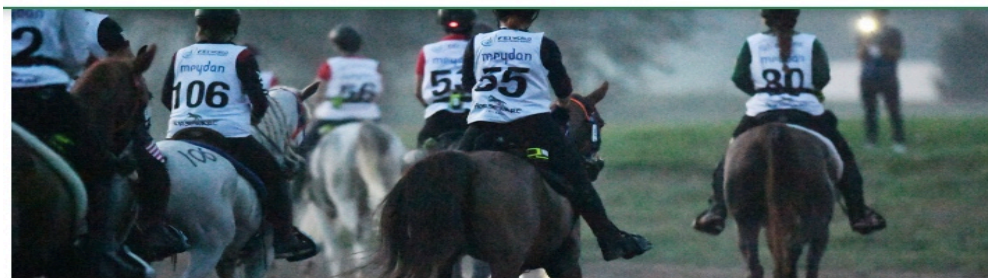


41



72

Année 2021



Encore une bien triste affaire pour l'endurance. Photo FEI/MARTIN DOKOUPIL

**Maltraitance animale : le TAS annule les 20 ans de suspension de la FEI contre un Emirati...**

*Un cavalier d'endurance des Emirats arabes unis avait été suspendu 20 ans par la FEI, le Tribunal arbitral du sport a annulé ce mardi cette sanction.*

# Avril 2016

The screenshot shows a web browser with three tabs: 'Calendar Search', 'cheval fou nantes - Recherche', and 'Cheval fou à Nantes : toujours...'. The address bar shows the URL 'ouest-france.fr/pays-de-la-loire/cheval-fou-nantes-toujours-des-questions-4640162'. The page header includes the 'ouest france' logo, a search bar with the text 'Rechercher ville, actual', and buttons for 'Abonnez-vous' and 'Se connecter'. The main content area features a breadcrumb 'Accueil > Pays de la Loire' and a large headline: 'Cheval fou à Nantes : toujours des questions'. Below the headline is a sub-headline: 'En avril, un cheval de course avait blessé trois personnes en sautant vers les spectateurs. Était-il dopé ? Les organisateurs l'excluent totalement. L'enquête se poursuit.' A large photograph of a horse race track with spectators is shown below the text. To the right of the article is an advertisement for 'La Fibre Sans engagement' with the text 'Wifi + TV UHD + Tél dès 19,99€ ! Profitez-en vite !' and a red button that says 'J'en profite'. The browser's taskbar at the bottom shows several open files, including 'cheval fou 2.html', 'cheval fou 1.jpeg', and 'Hippodrome Na...html', with some marked as 'Cancelled'. A 'Show all' button is also visible in the taskbar.

Calendar Search x | G cheval fou nantes - Recherche x | Cheval fou à Nantes : toujours... x +

← → ↻ | ouest-france.fr/pays-de-la-loire/cheval-fou-nantes-toujours-des-questions-4640162 | 🏠 ☆ ☰ 📺 J ⋮

MENU | ouest france | 🔍 Rechercher ville, actual | Abonnez-vous | 👤 Se connecter

Accueil > Pays de la Loire

## Cheval fou à Nantes : toujours des questions

En avril, un cheval de course avait blessé trois personnes en sautant vers les spectateurs. Était-il dopé ? Les organisateurs l'excluent totalement. L'enquête se poursuit.

ANNONCE

### La Fibre Sans engagement

Wifi + TV UHD + Tél dès 19,99€ !  
Profitez-en vite !

Sosh

**J'en profite**

cheval fou 2.html ^ | cheval fou 1.jpeg ^ | Hippodrome Na...html ^ | Hippodrome Na...html ^ | Show all x

cheval fou nantes

<https://www.dailymotion.com/video/x443h69>





2



#### IV. CONCLUSION

---

Les résultats obtenus sur le sang du cheval FIN MARCH montrent que d'importantes concentrations de dexaméthasone et de flunixin ont été retrouvées, ce qui est la conséquence directe des administrations réalisées par le vétérinaire sur l'Hippodrome.

En revanche, de très grandes quantités de phényléthylamine ont pu être mises en évidence.

L'origine de cette présence pourrait être éventuellement attribuée, soit à une administration au cheval avant la course, soit à une conséquence physiologique de la mort brutale du cheval, ce qui, à notre connaissance, n'a pas été observé à ce jour.

Fait à Verrières-le-Buisson, le 11 mai 2016  
Pour valoir à qui de droit.

Lors d'une audition devant la police judiciaire monsieur Bonnaire a reconnu qu'il s'était trompé !!!!!

Yves BONNAIRE  
Directeur du L.C.H

Le cheval aurait ainsi 1,25 g d'amphétamine dans son organisme soit 10 comprimés d'ECTASY pur dans le sang !!!!!!!

On part en voyage en 2017 pour vérifier la possibilité  
d'achat de substances prohibées aux UAE

Nous renouvellerons l'expérience quelques années plus  
tard en 2022 et cela donnera lieu à un film : complément  
d'enquête la grande triche reportage de Julie Pichot









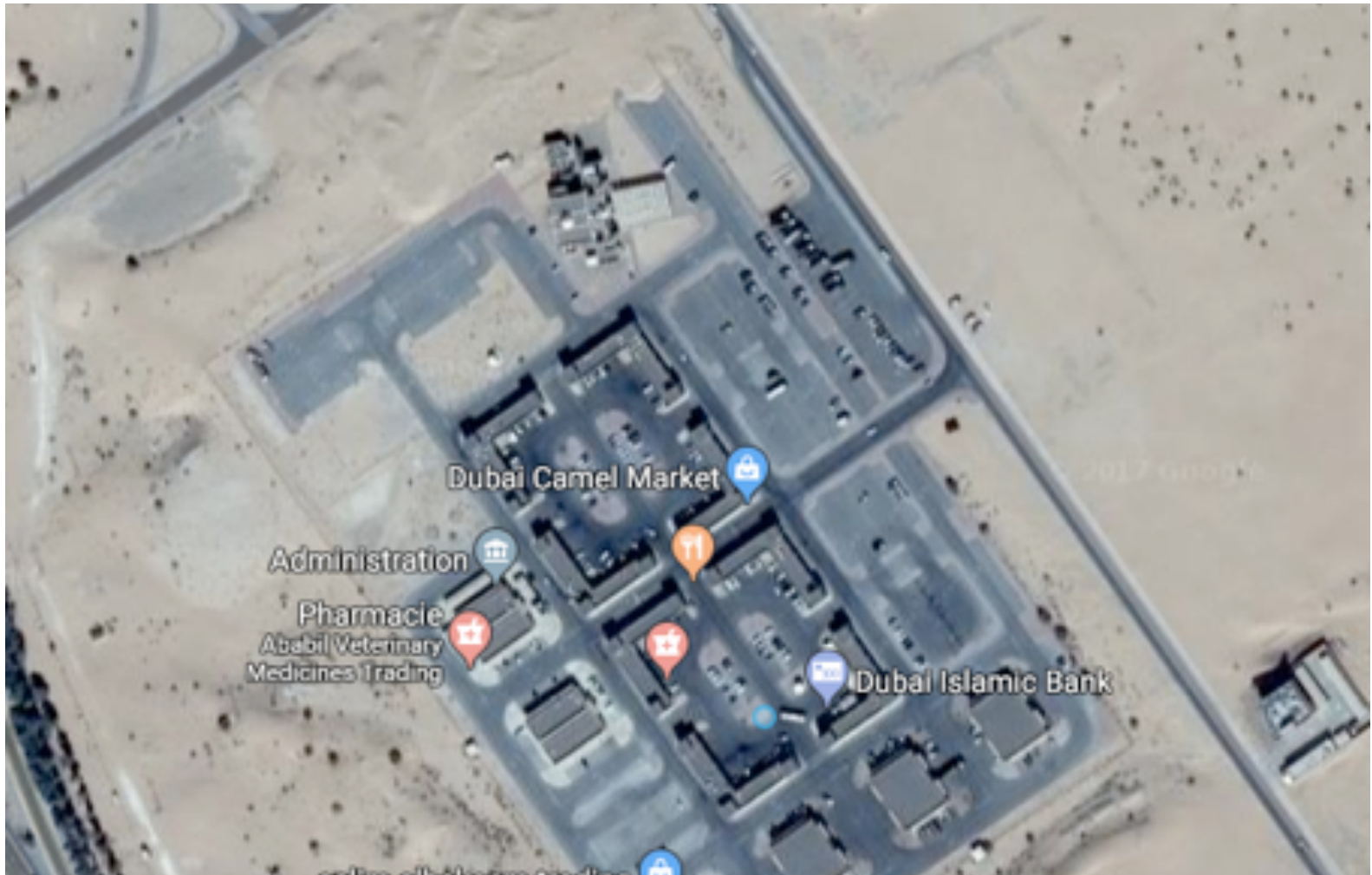


Stade The Scaen

Circuit de courses Doha camel Racing Club

Alfoull esherif

# Dubai Camel Market





















Description  
succincte voir  
absente

# Pas de laboratoire identifié



Presence de deux anabolisants ( metabolites ) non connus



Presence de DHEA et Fénopropène

Pas trouvé... D'hormone de croissance ! Mais de la DHEA





Dans Saracin Fuzitine et pregabaline Dans Diurex Kétamine



Rendez vous en 2023

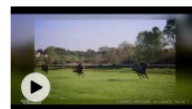


## Les temps forts de l'émission



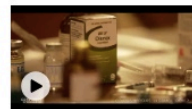
VIDEO. Soupçons de dopage : en 2020, le plus grand entraîneur de France surpris une seringue à la main avant une course hippique

Diffusé le 07/09/2023



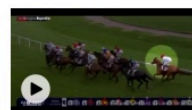
VIDEO. Dopage dans les courses hippiques : la descente aux enfers d'un lanceur d'alerte

Diffusé le 07/09/2023



VIDEO. Courses hippiques : "Complément d'enquête" s'est procuré des produits interdits au Camel Market de Dubaï, un marché du dopage à ciel ouvert

Diffusé le 07/09/2023



VIDEO. Triche dans les courses hippiques : "faire le tour", ou comment faire grimper la cote d'un cheval... en arrivant bon dernier

Diffusé le 07/09/2023

Année 2018

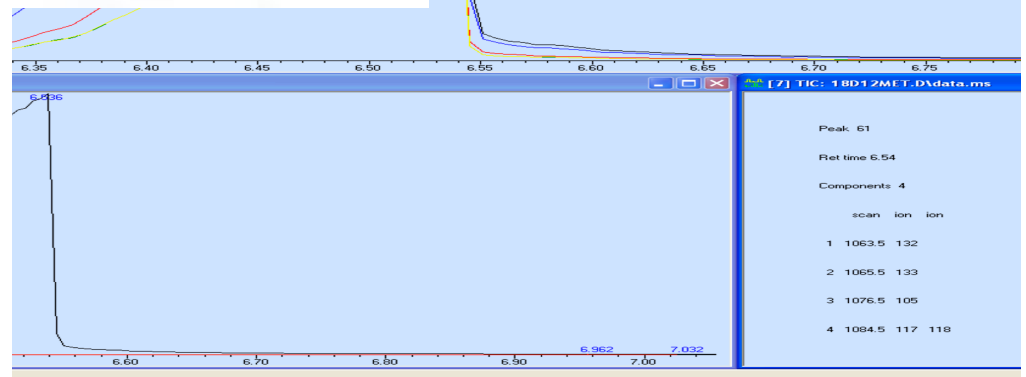
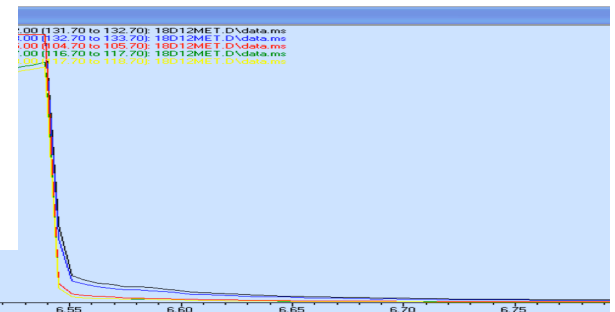
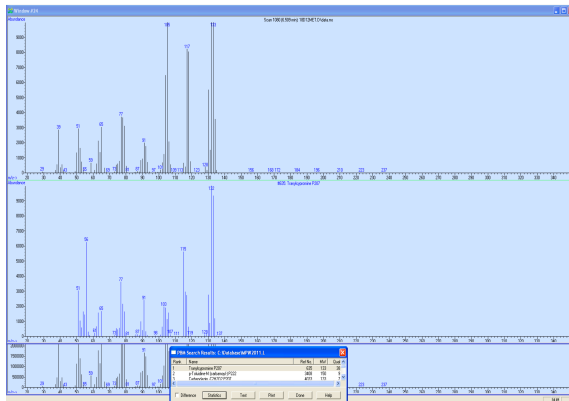
Autre aventure : Concours saut d'obstacle /FEI



# Médicament d'origine étranger pour bovins et porcins



# Cobactan /Tranylcypromine trouvé par le LCH mais pas par le HFL !



Ceffect /Cobactan DC  
Cefquinone DCI  
Tetrahydroquinoline  
Tranylcypromine



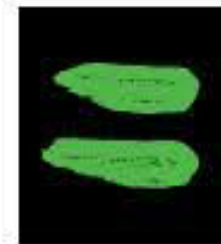
## Codification de l'AMA

N- systeme nerveux

N-06 : psychanalytique

N-06A : antidepressseurs

N-06AF: inhibiteurs de la  
monoamine oxydase



**AGENCE  
MONDIALE  
ANTIDOPAGE**  
franc jeu

« Lettre d'intimidation »

# Septembre 2018

## Perquisition de la DCPJ chez monsieur Guy Cherel entraîneur à la demande du procureur



« Affaire Cherel »

### Les révélations de Jour de Galop

Depuis que « l'Affaire Cherel » est née, tout le monde se pose des questions. JDE a enquêté.



**La police a-t-elle agi de son propre fait ou sur dénonciation ?**

La police a, à la fin, agi de son propre fait à la suite d'un cas de dopage en 2016 et s'est appuyée sur des témoignages dans l'univers hippique, émanant de plusieurs sources différentes. Elle a été encouragée à se saisir du cas de Guy Cherel par les différents rappels à l'ordre dont l'entraîneur d'obédience a fait l'objet de la part de France Galop, au cours des dernières années.

**Qui a dénoncé l'entraîneur mansonien ?**

Ra amont, l'attention de la police aurait été attirée sur Guy Cherel par un confrère entraîneur. Par ailleurs, une association de partenaires s'y serait pas non plus étrangère.

**Quel a été le résultat de la perquisition ?**

Les enquêteurs auraient perquisitionné à l'écurie et au domicile de Guy Cherel. Ils auraient saisi une dizaine de produits au domicile, dont certains leur étaient inconnus... Mais cela ne veut pas dire grand-chose, car les enquêteurs ne sont pas des spécialistes des produits destinés aux chevaux. Parmi eux, d'après l'une de nos sources, il y aurait par exemple un traitement homéopathique de la Colémanie, qui n'est pas interdite, et de l'acide hyaluronique, souvent utilisé. Pour l'instant, nous écrivons en vert d'autres produits suspectés, au sens propre du terme. >>>

- Liste des médicaments trouvés dans l'écurie de Maisons Lafitte chez monsieur Cherel entraîneur de chevaux de plat
  1. DMSO : non autorisé en France pas d'AMM donc Stupéfiant !
  2. Calmagine : antalgique
  3. Dimazon: diurétique produit masquant
  4. Diurizone : diurétique et anti-inflammatoire produit masquant
  5. Phenyl arthrite : antiinflammatoire
  6. Kétofen : antinflammatoire
  7. Pentosan : non autorisé en France pas d'AMM
  8. Clodonato ABC : non autorisé en France pas d'AMM
  9. Ammonoi Cloruro : non autorisé en France pas d'AMM
  10. M.A.C Vétérinary : non autorisé en France pas d'AMM
  11. Vesicante : non autorisé en France pas d'AMM
  12. Lipotalon : non autorisé en France pas d'AMM
  13. Bentelan : non autorisé en France pas d'AMM
  14. Deledalin : non autorisé en France pas d'AMM
  15. Dexadreson et AZIUM : anti inflammatoire / corticoïdes
  16. Ventipulmin : bronchodilatateur
  17. Fluniject : anti inflammatoire

# Année 2019

Infractions multiples  
transmise au  
Docteur Duluard de  
la SECF

VITI LORENZO  
VETERINARIO  
P.za V. Veneto, 15  
50054 FUCECCHIO (FI)  
Iscr. ALBO 275  
Partita I.V.A. 03720940489  
cod. fisc. VTI LNZ 59P17 E432M

li 18/12/19  
ORDONNANCE 27/19

ENTRAN KEVIN VANDERSCHIEDEN  
MEDICAMENT DEPONX + LIDOLAINS  
+ ACIDO HYALURONICO

CAUSUS FERRITERIA

PONTIVO TGR 10 fl.

VITI LORENZO  
VETERINARIO  
P.za V. Veneto, 15  
50054 FUCECCHIO (FI)  
Iscr. ALBO 275  
Partita I.V.A. 03720940489  
cod. fisc. VTI LNZ 59P17 E432M

**Le Docteur Viti fera l'objet d'un article 40 en 2020 de ma part  
suite soins dans écurie ....Charley ROSSI**







Image face book

# Suivi de la voiture et identification de soins illicites : année 2019











# Interpellation par les Douanes : 10 janvier 2020 et mise en garde à vue par Douanes Financières



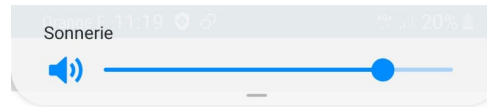




# Trois tiroirs



# Liste des 367 médicaments : 6 pages



- \* UOD-002 : Usd et extraction du smaraphone de M.USON (Exploitation non exhaustive) ;
- exercice de la profession de vétérinaire en France matérialisée (messages avec des clients pour des actes vétérinaires).
- \* UOD000 (Doss) et UOD-002 (IPAD et Doss) :
- un carnet manuscrit «*deligt en anglais*» reprend des notes professionnelles concernant des actes vétérinaires. Les premières notes datent de 1995, les suivantes ne sont plus datées (les notes sont parcellaires),
- listing de produits médicamenteux par prix et taux de TVA espagnol,
- listing clients 2018 (extraction au 17/06/2018 soit environ 150 clients pour environ 150 000€ de chiffre d'affaires),
- des factures commerciales d'achats de médicaments auprès de grossistes espagnols (CEMAVE SANIDAD ANIMAL S.L.) et hollandais (GROVET B.V.),
- des factures commerciales émises par M.USON délivrées à des clients français et espagnols.

Recherche société CEMAVE SANIDAD ANIMAL S.L en source ouverte :

- distributeur/grossiste de produits médicamenteux notamment vétérinaires sis à Cartes (Espagne),
- distributeur de plus de 40 laboratoires différents notamment Bayer, Zoetis, MSD, Calier, Heel, Eucuphar, Dechra, Meriel, Ovejero.

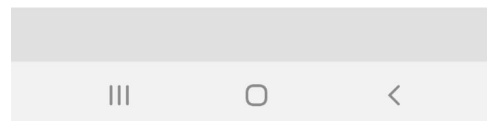
### C) Description des marchandises saisies

Les 349 produits médicamenteux saisis sont des produits commerciaux de différentes marques issus de l'industrie pharmaceutique espagnole, française, italienne voire américaine ou australienne.

Ce sont des produits issus d'un circuit commercial légal cependant certains produits ne disposent pas d'AMM française.

Listage des médicaments contenus à l'intérieur de 7 tiroirs du coffre du véhicule break de M. Diego USON OLASO lui permettant d'exercer sa profession en itinérant :

de Saisie	Nom commercial	Laboratoire	Contenant	Quantité/Volume
100-011	FURACIN			1
	PHENYLBUTARIEN	ECUPHAR		1
	ERGOGEN COMPLEX	LOTTO SCADENZA		2
	MYOLAXIN	VETOQUINOL		1
100-009	CARTILAGO SUS COP	HEEL BIEDEN BADEN	5ml	15
	VALUM (10mg/2ml)	ROCIE	2ml	9
	CARTHOINT	Fidia FARMACETICI	Gel 50gr	4
	TRAUMHEEL LT	HEEL BADEN-BADEN	5ml	22
	EQUIMUCIL	ACME	5gr/sachets	20
	DANTRUM 100 mg	NORGINE	gélules	30
	VETFRIN CORION	DFV GROUP DIVASA-FARMATIC	ml-bicomposit	2
	CHONDROPROTEC	NEOGEN VET	Boite de 1x10ml	1



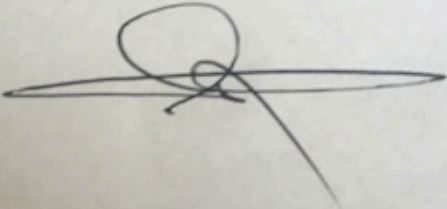


# Année 2020 juillet

Eric MOUCHOT  
Docteur vétérinaire  
N° ordre 10607  
Médecine et chirurgie du cheval

3, chemin de l'Eperon Saint Jacques  
13100 Le Tholonet  
06 07 13 35 14  
ericmouchot@orange.fr

Date : 08/07/2020  
N°3121  
Animal : SEALWATI, ex de course.  
Détenteur : F. Rossi  
a reçu BEXMARESON  
10 ml IN



Je suis le préleveur du cheval

Quand une violation des règles antidopage  
est annulé par la destruction des prélèvements

L'entraîneur Frederic Rossi a eu chaud !

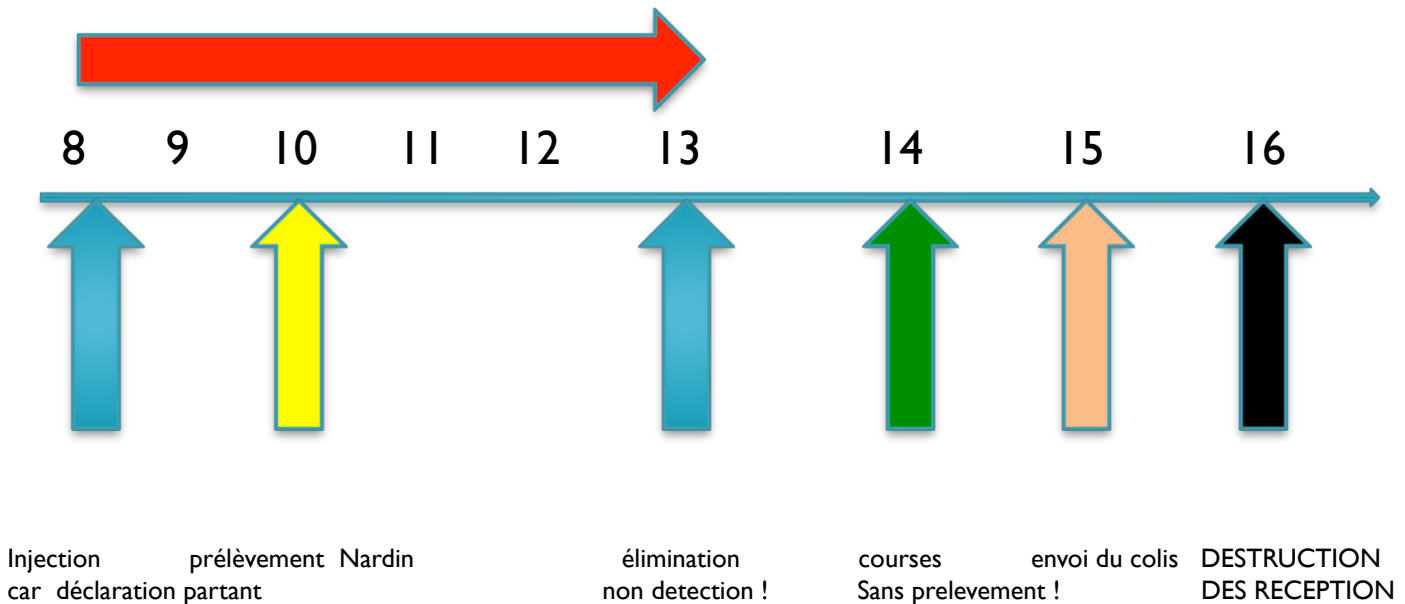


Ludovic Bailly : Chimiste directeur du LCH et  
Pierre Preaud : Administrateur unique du GIE LCH ainsi  
que secrétaire général de la FNCH en charge des  
contrôles antidopage responsables tous les deux de la  
destruction d'une preuve de dopage



- Cinétique d'élimination du corticoïde

Élimination dexadreson : détection times



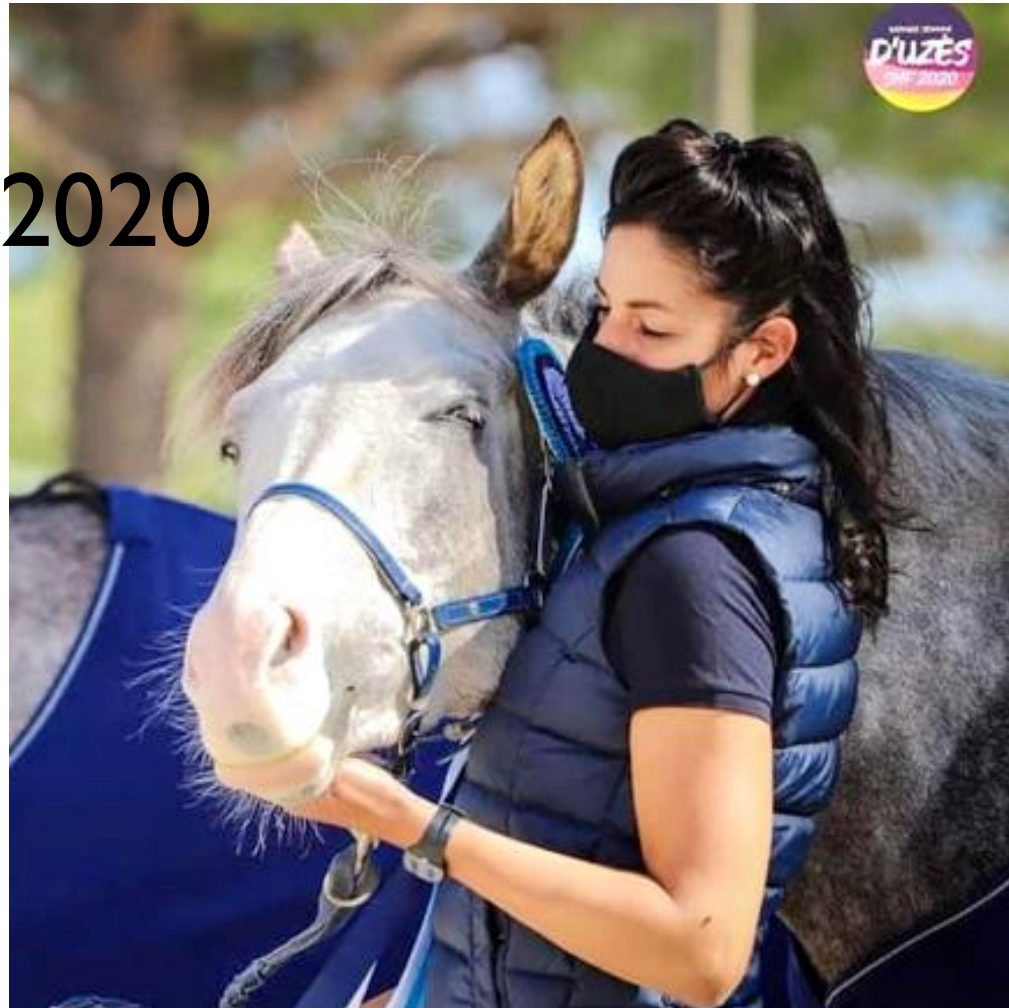


Frédéric Rossi entraîneur de Sealiway mis en cause par une enquête à charge de l'OPJ Marc Leblois : affaire classée sans suite



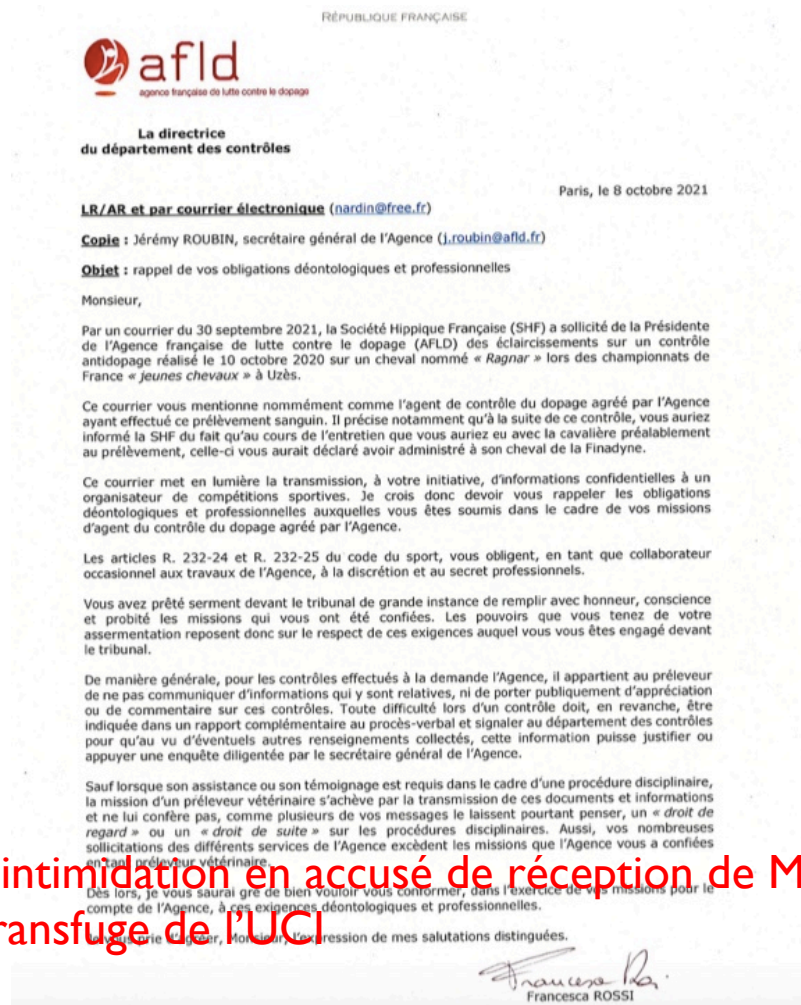
# UZES SHF épreuves d'endurance des 4 ans /40 km

Année 2020





Conséquence des questions que je pose : « on me demande de prélever d'emballer et d'envoyer sans faire d'enquete et le malin ! » !



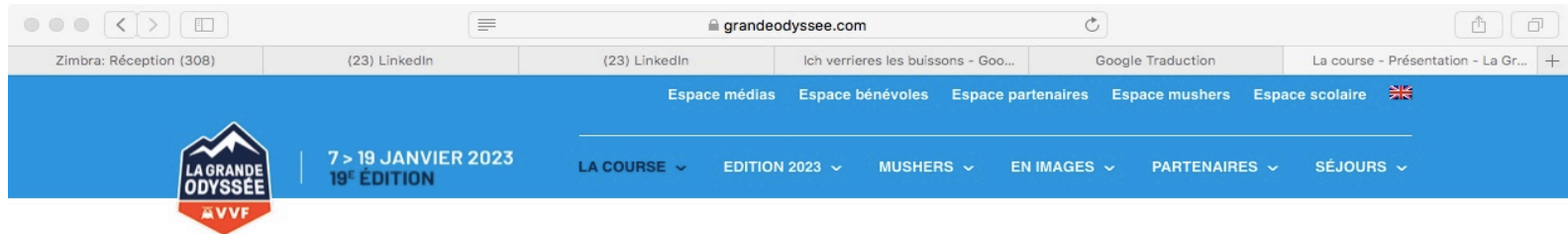
« Lettre d'intimidation en accusé de réception de Madame Rossi ex transfuge de l'UCI

»

Mon agreement de vétérinaire préleveur ne sera pas renouvelé en septembre 2022

# La grande Odyssée : compétition internationale

## Du rêve sous anti inflammatoires pour trois cas en cinq contrôles annuels différents



### PRÉSENTATION

*La Grande Odyssée VVF c'est l'histoire d'un rêve. Le rêve d'une grande aventure qui traverserait nos massifs alpins.*

La Grande Odyssée VVF est, depuis sa première édition en janvier 2005, l'**événement annuel du chien de traîneau en Europe**. C'est la course à étapes la plus exigeante dans un décor alpin unique au monde.

Cette année, un plateau sportif d'exception est attendu avec plus de **65 mushers internationaux et leurs 600 chiens-athlètes** de très haut niveau qui parcourront près de 400km et 12 000m de dénivelé positif cumulé, dans les superbes paysages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce sont plus de **50 000 spectateurs** qui vivent chaque année une expérience unique, au cœur de **20 stations, villes et villages, de la Région**, en habits de fête pour l'occasion, en assistant à La Grande Odyssée VVF.



LA 19E ÉDITION AURA LIEU DU 7 AU 19 JANVIER 2023

Notre site utilise des Cookies. Pour en savoir plus sur la gestion des cookies cliquer [ici](#), sinon cliquer sur Accepter.

Accepter

# LGO 2008 : positif et blanchi !



Le Secrétaire général

Paris, le 26 septembre 2008

Docteur,

L'Agence française de lutte contre le dopage est très attentive à ce que les vétérinaires agréés chargés d'effectuer les examens et prélèvements prévus par renvoi à l'article L.241-4 alinéa 2 du code du sport soient fortement impliqués dans la mise en oeuvre de la politique de lutte contre le dopage.

Selon le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article R.232-65 du code du sport, l'Agence informe le vétérinaire agréé de la présence d'une substance interdite, ainsi que de la décision disciplinaire éventuellement prise.

Vous avez été chargé de réaliser un contrôle antidopage lors :

**de la 6<sup>ème</sup> étape de la 4<sup>ème</sup> édition de la Grande Odyssée de course de chiens de traîneaux**

à Megève (Haute-Savoie)

**le 10 janvier 2008**

Après validation des analyses établies par le Laboratoire des Courses Hippiques, le Directeur du département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage a informé celle-ci que la substance suivante a été détectée dans un des échantillons que vous avez prélevés :

**Prednisone**

Je vous informerai de la suite qui sera donnée à ce contrôle.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler, comme à tous vos confrères, que les formulaires de procès-verbal de contrôle doivent être remplis dans leur intégralité. Une attention particulière doit être portée à l'adresse de la personne responsable de l'animal, dont l'indication exacte et lisible conditionne le bon déroulement d'une éventuelle procédure disciplinaire. Vous êtes également invité à signaler brièvement sur le procès-verbal tout incident de procédure et notamment toute tentative de tricherie.

A toutes fins utiles, je vous signale que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, il vous est demandé en complément de remplir, à l'issue de chacune de vos interventions, le compte-rendu de contrôle antidopage annexé à votre ordre de mission et d'adresser ce document au directeur des contrôles de l'Agence, avec les autres pièces qui doivent lui être transmises.

En vous remerciant du concours que vous apportez, dans des conditions souvent difficiles, à la mission de lutte contre le dopage dévolue à l'Agence par la loi, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DAUTRY

Docteur Jacques NARDIN  
B.P. 8  
83870 SIGNES

# LGO 2018 : positif et blanchi !

## Cas positif blanchi



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général

Département des affaires  
juridiques et institutionnelles

Paris, le - 4 JUIN 2018

Monsieur,

L'Agence française de lutte contre le dopage est très attentive à ce que les préleveurs agréés chargés d'effectuer les examens et prélèvements prévus à l'article L. 232-12 du code du sport soient fortement impliqués dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre le dopage.

Selon le dernier alinéa de l'article R. 232-65 du code du sport, l'Agence informe, le cas échéant, la personne chargée du contrôle de la présence de substances interdites détectées dans les prélèvements qu'elle a effectués, ainsi que des décisions éventuellement prises.

Vous avez été chargé de réaliser des contrôles antidopage lors :

de **La grande odyssee de Savoie du Mont-Blanc 2018 (Musher)**

à La Feclaz (Commune des Déserts, Savoie)

le **23 janvier 2018**

L'analyse des échantillons que vous avez prélevés à cette occasion a donné lieu à l'établissement d'un rapport faisant état d'un résultat anormal, les substances suivantes ayant été détectées :


**Fluixine et Acide 2,5-Dihydroxybenzene sulfonique (anion de l'etamsylate ou dobesilate)**

Je vous informerais de la suite qui sera donnée à ce contrôle.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler, ainsi que je le fais à l'adresse de tous les préleveurs et même si cela n'est pas en cause au cas présent, que les formulaires de procès-verbal de contrôle doivent être remplis dans leur intégralité. Une attention particulière doit être portée à l'adresse du sportif, dont l'indication exacte et lisible conditionne le bon déroulement d'une éventuelle procédure disciplinaire. Vous êtes également invité à signaler brièvement sur le procès-verbal tout incident de procédure et notamment toute tentative de tricherie.

En vous remerciant du concours que vous apportez, dans des conditions souvent difficiles, à la mission de lutte contre le dopage dévolue à l'Agence par la loi, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Secrétaire général,  
la directrice adjointe des  
affaires juridiques et institutionnelles



Léa RÉGUER-PETIT

Monsieur Jacques NARDIN  
29 Rue des étalles  
83870 SIGNES


8 rue Auber - 75009 Paris / ☎ : 01 40 62 76 76 / Fax : 01 40 62 77 39  
www.afld.fr

Le cas positif s'expliquerait par le fait que le chien a léché de la neige tombé sur des pâturages où défèquent des chevaux soignés à la Finadyne dans le courant de l'été !!!!

# LGO 2020 positif et blanchi !

## Cas positif blanchi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 **afl**d  
agence française de lutte contre le dopage

La Présidente Paris, le 23 AVR. 2021

**LR/AR et par courrier électronique** (ikerokzoidi-musher@yahoo.com)

**N/Réf.** : 2020/02 - DA - « HINDRA »

**Objet** : classement sans suite d'un résultat d'analyse anormal

Monsieur,

Le 17 janvier 2020, lors d'une étape de la manifestation intitulée « *La grande odyssee Savoie Mont-Blanc* », le chien « *Hindra* », dont vous êtes le musher et propriétaire, a été soumis à un contrôle antidopage diligent par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

Selon un rapport établi le 6 février 2020 par le Laboratoire des courses hippiques (LCH), l'analyse effectuée sur l'échantillon A du sang de ce chien a révélé la présence de Meloxicam, substance figurant sur la liste des substances et procédés interdits, visée à l'article L. 241-2 du code du sport et annexée à l'arrêté du 2 mai 2011.

Par courrier recommandé du 18 mai 2020, dont vous êtes réputé avoir accusé réception le 8 juillet suivant, le secrétaire général de l'AFLD vous a informé du résultat d'analyse anormal et vous a invité, dans le cadre de la notification d'une infraction présumée aux règles antidopage relevée à votre sujet, concernant le chien « *Hindra* », à produire toute explication utile sur l'origine de la substance retrouvée dans ses urines.


Par courrier électronique du 10 mars 2021, votre conseil, Maître Christophe BERTRAND, a transmis à l'AFLD des observations écrites et indiqué que le chien avait fait l'objet d'une administration thérapeutique de Meloxicam, par injection sous cutanée les 3 et 4 décembre 2019, en raison de l'attaque d'un autre chien.

Le Collège de l'AFLD a examiné les pièces ainsi transmises. Il considère que la concentration de Meloxicam dans l'échantillon sanguin du chien « *Hindra* » n'est pas incompatible avec les explications délivrées par M. OZKOIDI, eu égard notamment à la durée d'élimination particulièrement lente du produit en cause.

Dès lors, le Collège a estimé, lors de sa séance du 15 avril 2021, que vous avez établi l'origine de la substance en cause par la prescription à des fins thérapeutiques, plus d'un mois avant la manifestation, laquelle n'a, en l'espèce, pas été susceptible d'améliorer la performance de l'animal au cours de la compétition. Par conséquent, il n'y a pas lieu de poursuivre plus avant la procédure dont vous faites l'objet.

Le Secrétariat général de l'Agence se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les autres informations dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Dominique LORREY

Copie :  
Monsieur Iker OZKOIDI, Borda Ostataua 5/N  
L'ASCA - ANARRR  
LEZARD - ANARRR  
8 rue Auber - 75009 Paris / ☎ : 01 40 62 76 76 / Fax : 01 40 62 77 39  
www.afl.fr

Traces de meloxicam résulteraient d'un traitement datant d'un mois : décembre alors que le prelevement janvier Sachant que le meloxicam disparaît apres 72 heures détection times : dopage court !!!!

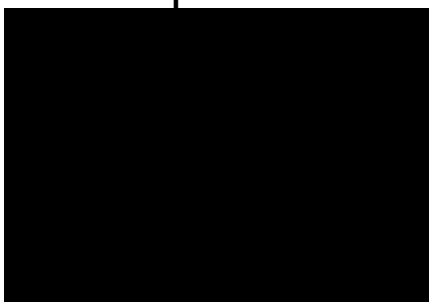
# Année 2020

Sur bureau d'un  
entraîneur de plat/  
obstacle

Commande de  
GHRP-6  
AICAR  
TB500



IM3 sur Calendrier  
photographié dans  
écurie à quelques  
jours de arc de  
triomphe !



C61	FOLLISTATIN 315	10 mg/vial	\$/vial 81	\$/vial 52	\$/vial 100
C62	FOLLISTATIN 315	25 mg/vial	\$/vial 120	\$/vial 110	\$/vial 140
C63	FOLLISTATIN 315	50 mg/vial	\$/vial 210	\$/vial 180	\$/vial 140
C64	FOLLISTATIN 315	1000 mg	\$/g 4900		
<b>FOLLISTATIN 344</b>					
C65	FOLLISTATIN 344	1 mg/vial	\$/vial 10.8	\$/vial 8.5	\$/vial 6.5
C66	FOLLISTATIN 344	2 mg/vial	\$/vial 17	\$/vial 15	\$/vial 13
C67	FOLLISTATIN 344	5 mg/vial	\$/vial 35	\$/vial 31	\$/vial 26
C68	FOLLISTATIN 344	10 mg/vial	\$/vial 61	\$/vial 52	\$/vial 45
C69	FOLLISTATIN 344	25 mg/vial	\$/vial 120	\$/vial 110	\$/vial 100
C70	FOLLISTATIN 344	50 mg/vial	\$/vial 210	\$/vial 180	\$/vial 140
C71	FOLLISTATIN 344	1000 mg	\$/g 4900		
<b>FRAGMENT 176-191</b>					
C72	FRAGMENT 176-191	2 mg/vial	\$/vial 4.7	\$/vial 3.2	\$/vial 2.8
C73	FRAGMENT 176-191	5 mg/vial	\$/vial 7.3	\$/vial 5.3	\$/vial 4.2
C74	FRAGMENT 176-191	10 mg/vial	\$/vial 11	\$/vial 9.2	\$/vial 7.3
C75	FRAGMENT 176-191 Vacuum sealing GMP	10mg/vial	\$/10 vial 190	Price is base on 10 vial With vacuum sealing in GMP lab	
C76	FRAGMENT 176-191	25 mg/vial	\$/vial 21	\$/vial 18	\$/vial 15
C77	FRAGMENT 176-191	50 mg/vial	\$/vial 39	\$/vial 31	\$/vial 28
C78	FRAGMENT 176-191	1000 mg	\$/g 990		
<b>GHRH</b>					
C79	GHRH	5 mg/vial	\$/vial 8.5	\$/vial 7.2	\$/vial 5.2
C80	GHRH	10 mg/vial	\$/vial 15	\$/vial 13	\$/vial 10
C81	GHRH	50 mg/vial	\$/vial 45	\$/vial 41	\$/vial 38
<b>GHRP-2</b>					
C82	GHRP-2	5 mg/vial	\$/vial 2.9	\$/vial 2.1	\$/vial 1.9
C83	GHRP-2	10 mg/vial	\$/vial 5.8	\$/vial 4.2	\$/vial 3.8
C84	GHRP-2 Vacuum sealing GMP	10mg/vial	\$/10 vial 80	Price is base on 10 vial With vacuum sealing in GMP lab	
C85	GHRP-2	12 mg/vial	\$/vial 7.4	\$/vial 6.7	\$/vial 4.7
C86	GHRP-2	25 mg/vial	\$/vial 12	\$/vial 9.5	\$/vial 6.7
C87	GHRP-2	1000 mg	\$/g 280		
<b>GHRP-6</b>					
C88	GHRP-6	5 mg/vial	\$/vial 2.9	\$/vial 2.1	\$/vial 1.9
C89	GHRP-6	10 mg/vial	\$/vial 5.8	\$/vial 4.2	\$/vial 3.8
C90	GHRP-6 Vacuum sealing GMP	10mg/vial	\$/10 vial 80	Price is base on 10 vial With vacuum sealing in GM lab	
C91	GHRP-6	12 mg/vial	\$/vial 7.4	\$/vial 6.7	\$/vial 4.7
C92	GHRP-6	25 mg/vial	\$/vial 12	\$/vial 9.5	\$/vial 6.7
C93	GHRP-6	1000 mg	\$/g 280		
<b>GONADORELIN</b>					
C94	GONADORELIN	2 mg/vial	\$/vial 2.5	\$/vial 2.1	\$/vial 1.9
C95	GONADORELIN	5 mg/vial	\$/vial 3.9	\$/vial 3.4	\$/vial 2.9



# les peptides de synthèse

ils sont des analogues synthétiques de molécules et acides animés naturels, qui si ils existent dans le corps humain ou équin, se retrouvent au travers de pratiques dopantes, renforcés, multipliés par 100 et surtout très rapidement

**assimilables et quasi indétectables**



# Les filieres sont connues

- Portugal Espagne France
- Malte
- Angleterre
- UAE
- Inde : Mombay



# Ventes Arquana 2022 écurie Godolphin yearlings prix moyen 2 millions d'euros





- Aicar : apport énergies aux globules rouges et donc au muscle par métabolisme des réserves graisseuses



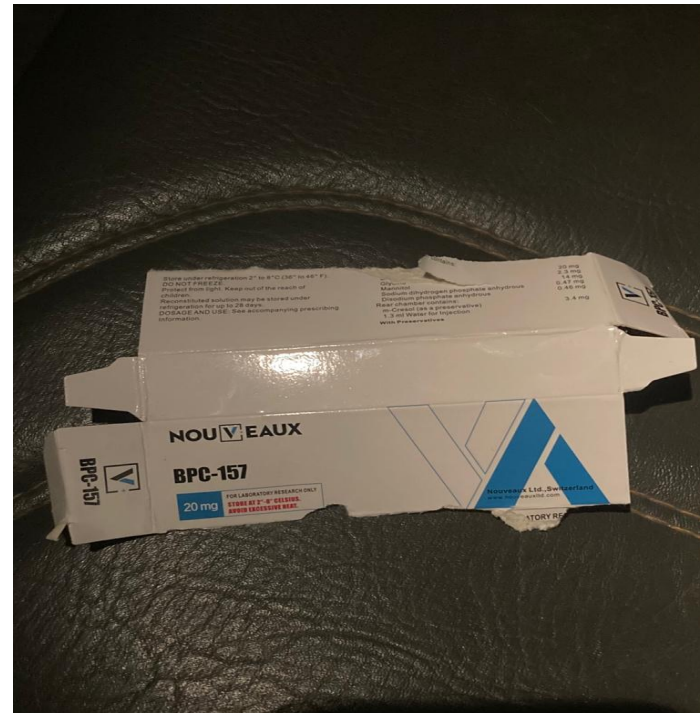
Le TB 500 (Tymodin Bêta-4) agit au niveau de la production des globules rouges en augmentant leur renouvellement et aussi en tant que supprimeur de la douleur très puissant.



Le BPC-157 agit au niveau de la construction des tissus , cartilages et des os (et donc aussi au niveau de la production des globules rouges). Il est presque toujours associé au TB 500 dont il maximise les effets) avec un rapport dans les dosages de 1 BPC157 pour 2 TB500.

<https://switzerland.direct-peptides.com/product-category/bpc-157/>

Trouve sur site  
compétition dans  
véhicule



La GNRHP-6 intervient comme précurseur de l'hormone de croissance endogène mais dont elle augmente la production de manière conséquente pour parvenir à une augmentation de la masse musculaire supérieur de 10% au même sujet avant traitement !!! Là aussi les cycles de dopages se réalisent sur 5 semaines à la différence que si les effets du TB500 associé au BPC157 s'arrêtent très vite, le gain de masse musculaire (taille et nombre de fibres musculaires) reste relativement longtemps présent: une fois le nombre de fibre présent, il ne disparaît plus !





## Les courses hippiques dans la tourmente affaire Marcialis : mars 2021



# Les courses hippiques dans la tourmente affaire Calas Rossi : decembre 2021



**MIS EN EXAMEN  
ET INTERDITS D'EXERCER**

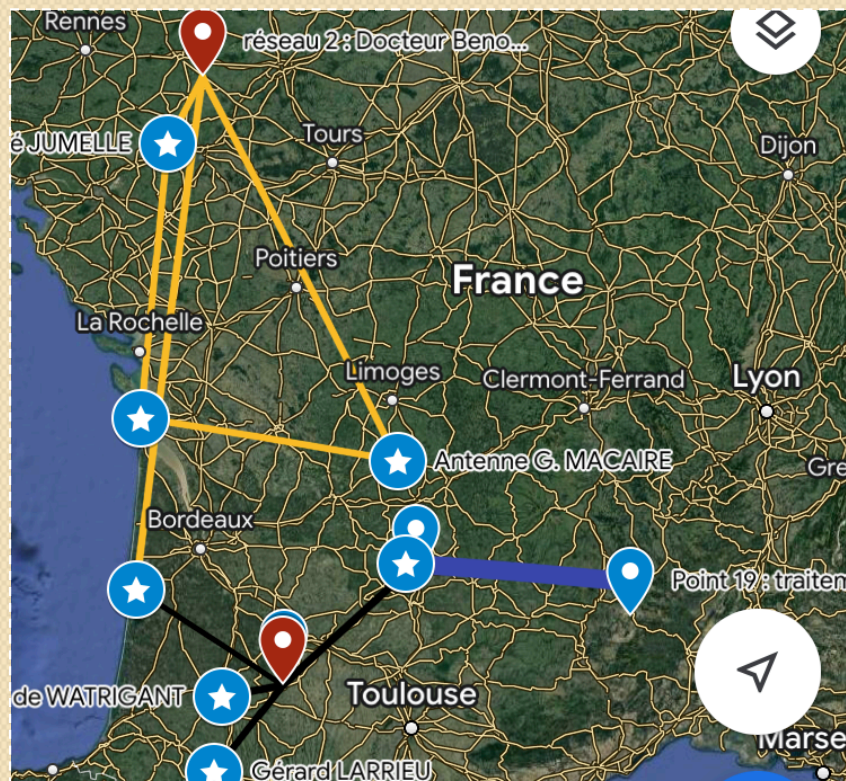


Mars 2022

## COURSES HIPPIQUES : 25 GARDES À VUE POUR DES SOUPÇONS DE DOPAGE, Y COMPRIS DANS LE SUD-OUEST



Projet carte interactive en nov 2021  
et transmis par notre cellule à la DCPJ



L'enquête, qui s'est étendue à l'Italie et l'Espagne, a commencé en 2020 avec la découverte de colis suspects de produits pharmaceutiques dopants livrés à l'hippodrome de La Teste-de-Buch

Trois personnes ont été mises en examen jeudi à Bordeaux et cinq autres vont l'être sous peu dans le cadre d'une vaste enquête sur un possible système de dopage de chevaux dans le monde des courses hippiques, a annoncé la procureure de la République. Il est leur est reproché des faits présumés de « dopage équin », « escroquerie en bande organisée », « participation à une association de malfaiteurs » et « exercice illégal de la profession de vétérinaire », a expliqué Frédérique Porterie dans un communiqué.

## Le service central des courses et jeux

13 décembre 2011



Le décret n°2008-612 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur attribuée à la direction centrale de la police judiciaire la surveillance des établissements de jeux et des hippodromes.

L'arrêté du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l'organisation en sous-directions de la direction centrale de la police judiciaire et portant création de services à compétence nationale rattache le service central des courses et jeux (SCCJ) au directeur central.

Aux termes de l'article 3 du même arrêté, le SCCJ est chargé de la surveillance des établissements de jeux, des champs de courses, des paris hippiques et sportifs et des jeux liés aux nouvelles technologies. Il exerce une mission de police administrative et de police judiciaire.

Il veille au respect de la régularité et de la sincérité des jeux, quels qu'ils soient, ainsi qu'à la protection des joueurs et à la défense des intérêts de l'Etat, et procède aux enquêtes administratives relevant du domaine réglementaire des jeux.

Le service central des courses et jeux est composé de quatre divisions :

- ▶ La division des affaires judiciaires et de l'observatoire des jeux liés aux nouvelles technologies (DAJOJNT).
- ▶ La division de la surveillance générale des casinos et des cercles (DSGCC).
- ▶ La division des courses (DC).
- ▶ La division de la logistique et de la coordination opérationnelle (DLCO).



Messieurs Puiboube et Berot



Monsieur Pialat

# Année 2022 : janvier

# Réseau LinkedIn



les quatre piliers d'un controle antidopage animal

**Bilan désastreux 2021 de la lutte contre le dopage animal d'un vétérinaire préleveur : récit non dystopique à destination des gens de bonne volonté**



**Jacques NARDIN**

Docteur Vétérinaire Spécialisé Contrôles  
Antidopage Animaux chez FEI, AFLD, FNCH - Sp...

WhatsApp 4G 07:06 89 %

**Retour sur l'actualité mois par mois de l'année 2021 : plus de 280 dossiers sont présentés avec quelques commentaires souvent argumentés . L'année 2021 a été une année de rupture et de dossiers explosifs ( voir décembre un feu d'artifice!) : c'est ce que déroule ces dix occurrences mois par mois ci dessous et où fort plaisamment où on apprend le sens du mot Impéritie et de Kakistocratie**

# 280 DOSSIERS synthétisés et commentés où l'on découvre le mot Kakistocratie

Préparation en avril 2022



PARIS 2024





**Groupe d'études « Condition animale »**  
**Présidé par Loïc Dombreval, Député des Alpes-Maritimes**

**Bien-être équin**  
**Recommandations**  
**pour les Jeux Olympiques de Paris 2024**



*Avril 2022*

# Bien-être équin : 46 Recommandations pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 : 6 concernent lutte contre le dopage

## Recommandations

- 19- priorité lutte contre le dopage /névrectomie
- 20- test hypo hyper et thermographie
- 21- suivi longitudinal avec prélèvement hors compétition entre 1 mois et 15 jours avant épreuves
- 22- interdiction des intra-articulaire entre 14 jours avant et pendant les épreuves
- 23- FEI médication logbook : soins et traitement
- 24- Contrôles des médicaments et soins dans l'enceinte JO
- 25- Laboratoires : appel d'offres



5 janvier 2023 sur France Télévision



Une enquête journalistique indépendante et personnelle de 10 mois par madame julie Pichot



Émission présenté par Tristan Waleckx



## Les temps forts de l'émission



VIDEO. Soupçons de dopage : en 2020, le plus grand entraîneur de France surpris une seringue à la main avant une course hippique

Diffusé le 07/09/2023



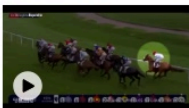
VIDEO. Dopage dans les courses hippiques : la descente aux enfers d'un lanceur d'alerte

Diffusé le 07/09/2023



VIDEO. Courses hippiques : "Complément d'enquête" s'est procuré des produits interdits au Camel Market de Dubaï, un marché du dopage à ciel ouvert

Diffusé le 07/09/2023



VIDEO. Triche dans les courses hippiques : "faire le tour", ou comment faire grimper la cote d'un cheval... en arrivant bon dernier

Diffusé le 07/09/2023



En bref - 07.01.2023

Tweeter Partager

## Revue de presse : les réactions après "Complément d'Enquête"

C'est le sujet de conversation du moment... dans le milieu des courses. L'émission "Complément d'Enquête" diffusée jeudi soir à 23h sur France 2 et sur laquelle nous vous avons proposé un éditorial dans notre édition d'hier vendredi ([accédez-y par ce lien](#)) ne cesse de faire réagir les professionnels (et affiliés) des courses. Globalement, le reportage, clairement à charge pour les courses (entre l'ouverture sur les compétitions d'endurance et la conclusion du présentateur remerciant le centre équestre ayant accueilli le tournage des plateaux de l'émission par un "au moins ici les chevaux ne sont pas dopés"), réalise l'exploit de faire l'unanimité contre lui comme le précise Cédric Philippe dans l'émission 'Radio Balances'. Les reproches majeurs concernent l'incohérence de l'enchaînement des propos, la malhonnêteté des procédés journalistiques et le parti-pris ostentatoire. Pascale



FEI : enquête à charge de janvier à avril 2023 sans contradictoire et possibilité de me défendre

#### PERSON DETAIL



1005582 - Jacques NARDIN (FRA)

Main

FEI ID	1005582	Status	Inactive	<a href="#">History...</a>
Gender	Male	Date of Retirement	01/05/2023	
Chirality	Doctor	Date of Death		
Family Name	NARDIN	Middle Initials		
First Name	Jacques	Administering NF	FRA	<a href="#">History...</a>
Maiden Name		Block automatic NF admin. requests	No	
Nationality	France			
Groups	Official			

Language

Language	Proficiency
French	Mother tongue

Official

Discipline	Function	Level	Status	Begin Date	End Date
All	Testing Veterinarian		CLOSED	01/01/2009	01/05/2023

Show past functions...

Discipline	Additional Role	Begin Date	End Date	NF
All	FEI Permitted Treating Veterinarian	26/03/2022	01/05/2023	FRA

Show past additional roles...

Nardin FEI 1005582 : Statut Closed après une suspension de trois mois dans une procédure non règlementée juridiquement

# JACQUES NARDIN

Vétérinaire préleveur au sein de la FEI, la FNCF, l'AFLD



FEI depuis 2009

**BANNED**



FNCF depuis 1998  
Arret en janvier 2021



AFLD depuis sa création 2006  
Arret en septembre 2022



AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

FNCH  
FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COURSES HIPPIQUES

The logo of the Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) is located on a dark green rectangular background. It features a stylized white 'FNCH' logo above the text 'FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES' in white, sans-serif capital letters.

## Année 2023 :

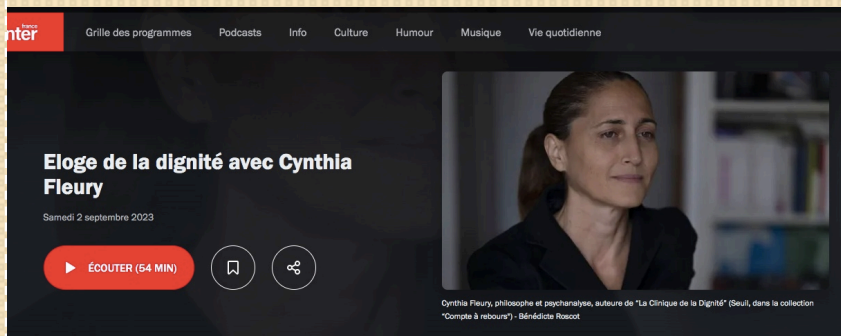


le vétérinaire préleveur pour les  
contrôles antidopage , non servile  
et lanceur d'alerte , est il un  
risque pour les institutions qui  
l'emploient ?

- Merci de votre attention et votre patience
- Mais je crois qu'il va falloir remettre de l'Ordre .....vétérinaire



- Mais aussi je crois de la Dignité !



La philosophe Cynthia Fleury : “Quand la civilisation n’est pas soin, elle n’est rien”

Inégalités croissantes, dépendance des personnes âgées, crise du climat...

Face à l’augmentation des conditions de vie indignes, la philosophe et clinicienne plaide pour une société qui donnerait la priorité au soin. Et au souci de l’autre.

**Après le manque de courage et le ressentiment, Cynthia Fleury s’intéresse à la dignité dans son nouveau livre, “La Clinique de la Dignité” (Seuil). La dignité des uns est-elle compatible avec celle des autres ? La dignité est-elle menacée par la modernité ? Débat avec Cynthia Fleury.**

**Avec**

- Cynthia Fleury Philosophe et psychanalyste française

# Lettre de Jean Moulin à sa mère et sa sœur : 15 juin 1940

capables de tout - ne faisais  
rien de chose contraire à l'hon  
neur, vous savez déjà que cela  
n'est pas vrai.

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR 15 Juin 1940.

Bien chère Maman,  
Bien chère Laure,

Je vous ai peu donné  
de mes nouvelles ces derniers  
jours. La faide en est aux  
événements tragiques que  
j'ai vécus. J'ai vu bien des  
amis tués. Mon récon  
fort a été de voir bien des  
dévouements obscurs, de  
dévouements que tout le  
monde ignore et toujours,  
hormis quelques spectateurs  
mon pauvre déparlement

est mobilisé et saignant de son  
sang. Rien n'a été épargné  
à la population civile.

Quand vous recevrez cette  
lettre, j'aurai sans doute  
rempli mon dernier devoir.  
Sur ordre du gouvernement  
j'aurai reçu les Allemands  
au chef-lieu de mon départe  
ment et je serai prisonnier.

Je suis sûr que votre vic  
toire prochaine - grâce à un  
surcôt d'indignation du  
reste du monde et à l'effort  
de nos soldats (qui valent mieux  
tout ce que l'usage qu'on  
en fait) viendra me délivrer.

Je ne savais pas que c'était  
si simple de faire son devoir  
quand on est en danger.

Si, par hasard, je ne revenais  
pas de cette aventure, je vou  
drai que vous réalisiez un souhait  
que j'ai formulé de tout mon  
cœur. Je voudrais que Laure  
adopte un tout jeune orphelin  
au sein de la famille française.  
Ce serait pour moi comme  
un prolongement.

Je sais que vous le ferez.

Je suis en parfaite santé  
malgré la fatigue de ces  
derniers jours.

Je pense à vous de tout  
mon cœur.

Jean

Si les allemands, ils sont

« Je ne savais pas que c'était si simple de faire son devoir quand on est en danger. »





CITATIONS

**« Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. » Étienne de La Boétie**